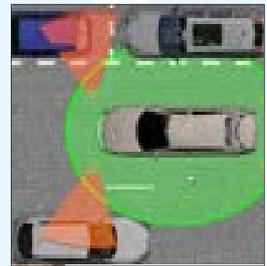
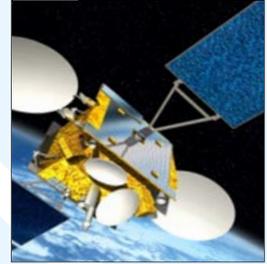


Rapport Annuel



SOGECLAIR

Chiffres clés 2017

Le Mot du Président

© Lydie Lecarpentier



Résolument tournés vers l'avenir, SOGECLAIR conçoit des solutions et des produits innovants à forte valeur ajoutée pour l'aérospatial et les transports dans les domaines civils et militaires.

Notre offre combinée de prestations de services et de produits fait de SOGECLAIR un acteur à part sur le marché.

Nos 1400 ingénieurs et collaborateurs déploient leur expertise en mécanique et en simulation avec et auprès des grands industriels leaders de leurs marchés.

Les prestations vont du consulting à la R&D externalisée et au support à la production.

Les produits, qui représentent plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, comprennent des sous-ensembles de structures, des

meubles d'intérieurs d'avion, des logiciels et des simulateurs ainsi que des véhicules de défense.

Notre concentration, tant en matière d'expertise que sectorielle, fait de SOGECLAIR, un incubateur et un développeur de technologies d'avenir qui peut soutenir des projets de long terme, tels que les composites thermoplastiques, la fabrication additive ou la simulation automobile.

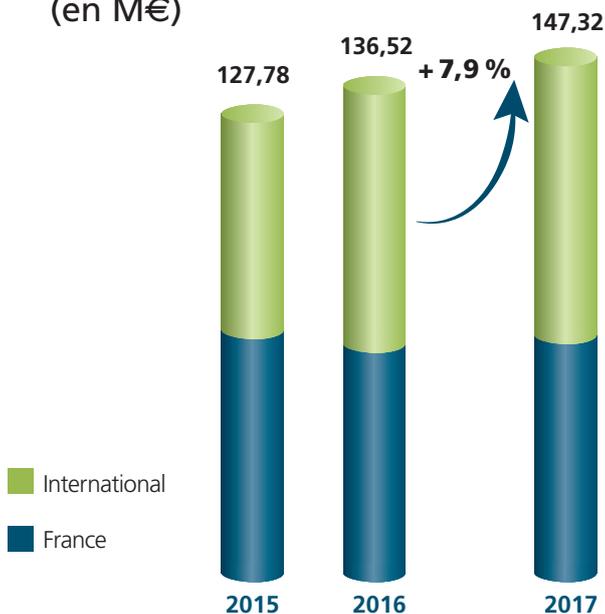
Notre présence internationale dans 9 pays avec 55% de notre chiffre d'affaires et 45% de nos effectifs a été renforcée aux Etats-Unis et au Maroc.

Grâce à une politique de R&D soutenue, nous participons aux grands programmes d'avenir tels que le développement du véhicule autonome dans l'automobile ou de l'avion du futur.

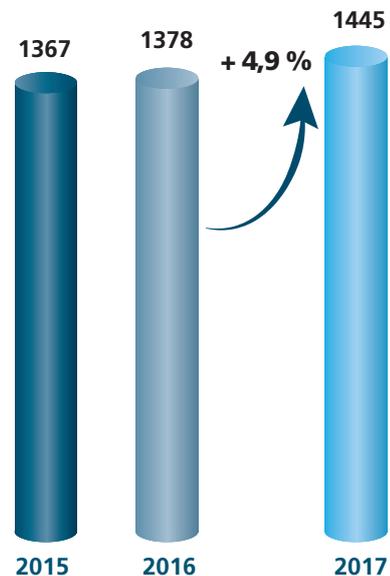
Philippe Robardey
Président Directeur Général

Évolution du chiffre d'affaires

(en M€)

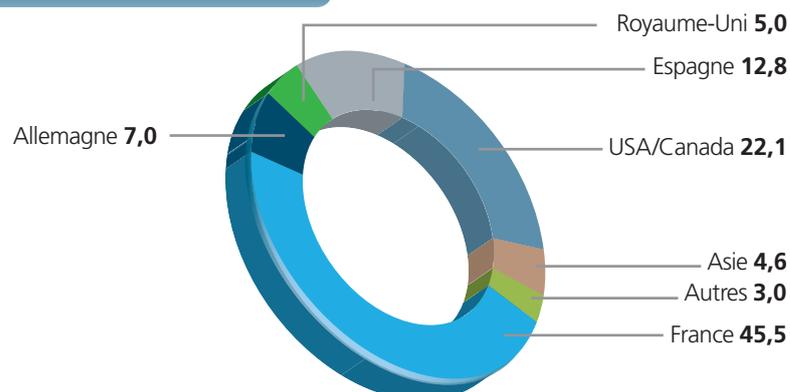


Évolution des effectifs



Répartition de l'activité par pays

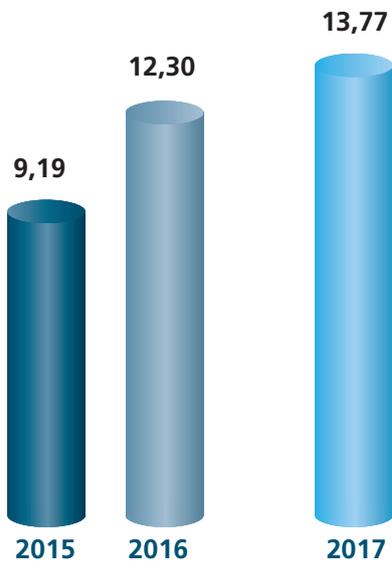
(en %)



Chiffres clés 2017

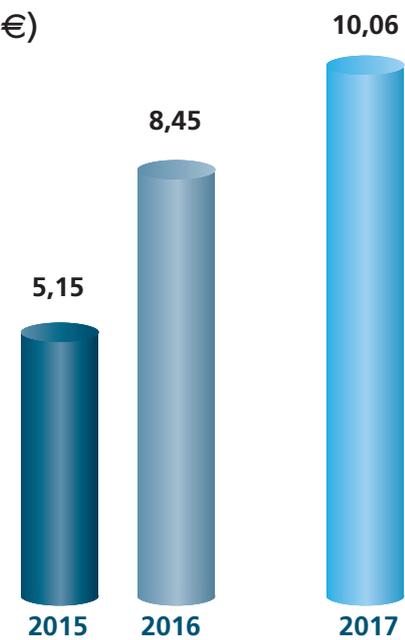
Évolution de l'ebitda

(en M€)



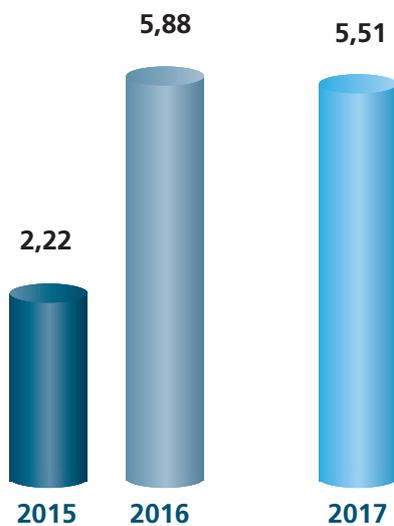
Évolution du résultat opérationnel courant

(en M€)



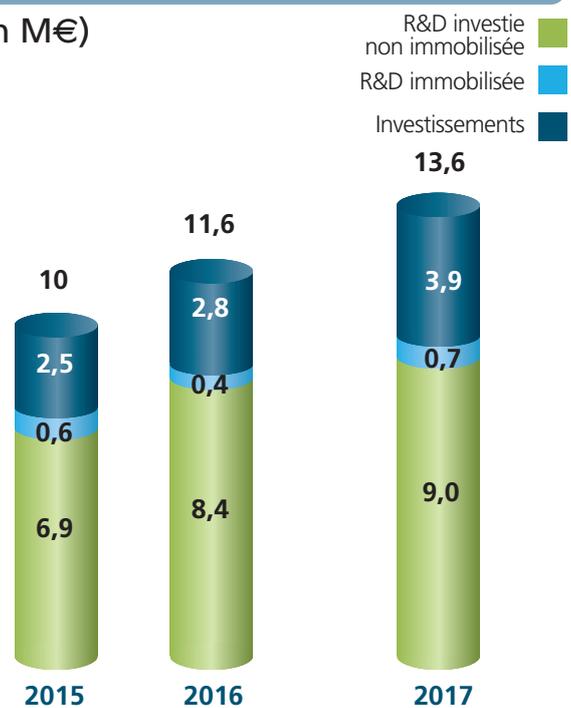
Évolution du résultat net part du groupe

(en M€)



Évolution des investissements

(en M€)



Document de référence 2017

incluant le rapport financier annuel

SOGECLAIR

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1.	Personnes responsables des informations	4
1.2.	Attestation du responsable du document de référence	4
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
2.1.	Coordonnées	4
2.2.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	5
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
3.1.	Informations des périodes	5
3.2.	Informations intermédiaires	7
4.	FACTEURS DE RISQUES	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	7
5.1.	Histoire et évolution de la société	7
5.2.	Principaux investissements	8
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	9
6.1.	Principales activités	9
6.2.	Principaux marchés	10
6.3.	Événements exceptionnels	10
6.4.	Risque de dépendance	10
6.5.	Concurrence	10
7.	ORGANIGRAMME	11
7.1.	Organigramme fonctionnel	11
7.2.	Organigramme juridique au 31/12/2017	12
7.3.	Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales	12
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	13
8.1.	Politique d'investissements	13
8.2.	Frais de développements	13
8.3.	Baux et loyers des sites d'exploitation	13
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	13
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	14
10.1.	Capitaux et flux de trésorerie	14
10.2.	Conditions de financement et conditions restrictives	14
10.3.	Sources de financement	14
11.	R&D, BREVETS ET LICENCES	14
11.1.	Recherche et développements	14
11.2.	Brevets et licences	14
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	14
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	14
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	15
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	15
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	17
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	17
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	17
16.1.	Mandats exercés par les mandataires sociaux	17
16.2.	Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur	17
16.3.	Comités	17
17.	SALARIÉS	18
17.1.	Répartition des effectifs	18
17.2.	Participations et stock-options	18
17.3.	Accord de participation au capital	18

Sommaire

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18
18.1.	Franchissements de seuils	18
18.2.	Droits de vote multiples	18
18.3.	Contrôle de l'émetteur	19
18.4.	Accords d'actionnaires	21
18.5.	Principales données boursières	22
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	22
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	23
20.1.	Informations financières historiques	23
20.2.	Informations financières pro-forma	23
20.3.	Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2017)	23
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	47
20.5.	Dates des dernières informations financières	55
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	55
20.7.	Politiques et distributions de dividendes	55
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	55
20.9.	Changement significatif de la situation financière et commerciale	55
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	56
21.1.	Capital social	56
21.2.	Actes constitutifs et statuts	57
21.3.	Nantissements, garanties et sûretés	58
22.	CONTRATS IMPORTANTS	58
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	58
23.1.	Déclaration d'expert	58
23.2.	Autres déclarations	58
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	59
24.1.	Documents accessibles au public	59
24.2.	Information des actionnaires et analystes	59
25.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS	59
26.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018	59
27.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2018	78
27.1.	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	78
27.2.	Rapport financier annuel	88

1

Personnes responsables

1.1. Personnes responsables des informations

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogeclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogeclair.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels figurant au § 20.4.1 du présent document.

Fait à Blagnac, le 18 avril 2018
Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2

Contrôleurs légaux des comptes

2.1. Coordonnées

Co-Commissaire aux comptes titulaire
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par **Monsieur Jean-Marie FERRANDO**
2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes titulaire
MOREREAU AUDIT SAS représentée par **Monsieur Robert MOREREAU**
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2015, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur André DAIDE
2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT
3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 20 mai 2015 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants - 31076 TOULOUSE CEDEX 3	Assemblée Générale du 19 mai 2016	31 décembre 2021
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Robert MOREREAU 10 rue Reyer - 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 20 mai 2015	31 décembre 2020

3 Informations financières sélectionnées

3.1. Informations des périodes

3.1.1. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2017	2016	2015
Chiffre d'Affaires	147,32	136,52	127,78
EBITDA(1)	13,77	12,30	9,19
Résultat Opérationnel Courant	10,06	8,45	5,15
Autres produits et charges opérationnels	-0,19	-0,18	-0,01
Résultat Opérationnel	9,88	8,22	5,09
Résultat avant impôt	8,39	7,48	3,42
Résultat net	6,48	6,38	2,20
Résultat net part du groupe	5,51	5,88	2,22

(1) résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2. Structure financière

(en M€)	2017	2016	2015
Fonds propres	55,83	45,55	39,68
Avances conditionnées (AC)	3,21	3,59	3,27
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	-4,62	-7,28	-10,81
Ratio d'endettement net (hors AC)	8%	16%	27

3.1.3. Evolution de l'activité

Par pays (en M€)	2017	2016	2015
France	67,1	63,4	65,3
Allemagne	10,3	10,9	13,6
Royaume-Uni	7,4	14,9	12,6
Espagne	18,9	17,5	8,8
Amérique du Nord	32,5	22,0	21,8
Autres pays	11,1	7,8	5,7

3 Informations financières sélectionnées

Par divisions et filiales (contribution au Chiffre d'Affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe)⁽¹⁾

(en M€)	2017		2016		2015	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Division Aerospace	127,74	86,7%	120,96	88,6%	114,44	89,6%
SOGECCLAIR AEROSPACE SAS	60,02		58,84		61,95	
SOGECCLAIR AEROSPACE GmbH	8,20		9,54		12,34	
SOGECCLAIR AEROSPACE SA	5,08		5,70		3,81	
SOGECCLAIR AEROSPACE Ltd	6,29		11,14		9,47	
SOGECCLAIR AEROSPACE SARL	0		0		0	
SOGECCLAIR AEROSPACE Inc	0		0		0,24	
AVIACOMP SAS	19,61		15,68		6,99	
S2E CONSULTING SAS	0		0		0	
CHECKAERO SARL	0		0		0	
RESSOURCES GLOBALES Inc	20,04		13,00		10,34	
MSB AEROSPACE Lic ⁽²⁾	0,05					
MSB DESIGN Inc	7,44		5,82		8,79	
MSB GLOBAL RESOURCES Corp	1,01		1,24	0,75		
Division Véhiculier	3,69	2,5%	1,53	1,1%	2,03	1,6%
SERA INGENIERIE SAS	3,69		1,53		2,03	
Division Simulation	15,89	10,8%	14,04	10,3%	11,29	8,8%
A.V. SIMULATION SAS ⁽³⁾	4,95					
OKTAL SAS ⁽³⁾	7,47		10,68		8,57	
OKTAL SE SAS	3,47		3,36		2,72	

(1) Hors holding (2) Filiales créées en 2017

(3) A.V. SIMULATION SAS a été créée par apport d'activité d'OKTAL SAS

3.1.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2017	2016	2015
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 053	1 033	1 048
Techniciens et employés	392	305	306
TOTAL	1 445	1 338	1 354

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

Compte tenu de la politique de fidélisation des équipes, les besoins de recrutement sont mesurés. Néanmoins, l'entreprise utilise divers moyens à disposition pour satisfaire ses besoins en recrutement (cabinets-conseils, sites internet, participation à des salons, etc...) principalement au Canada.

3.1.5. La clientèle de SOGECCLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECCLAIR sont principalement les suivants : Acetrionix Co., Agency for Defence Development, Airbus (De, Es, Fr, UK), Airbus Defence & Space, Airbus Helicopters, Agusta Westland, Ariespace, Assistance Aéronautique Spatiale, Associated Air Center, ATR, Autosoft Asia, B/E Aerospace, Bombardier (Aerospace, Transportation), CAE, C&D Aerospace Canada, Cnes, Daher, Dassault, DCN, DGA, Egis Avia, Embraer, Etienne Lacroix, Field Aviation, Lufthansa Technik, Flying Colors, Gulfstream, HR

Consultants, Honda, IARD Sensing solutions, IBM France, Icsa, Indra, Innosimulation Inc., Institut Keolis, Jet Aviation, Kiddle Qatar wll, Learjet, LigneX1 Ltd, L3 Link Simulation and Training, MAC Systems Corporation, MBDA, Mécachrome, Mitsubishi, MT Aerospace, Nissan Motor, Onera, OC Tranpo, Pacific Co Ltd, Peugeot Citroën Automobiles, PFW Engineering, Pratt & Whitney, Premium Aerotec, Ratp, Renault, Renault Trucks, Regional Transport District, Sabena Technics, Sabca, Sagem Défense Sécurité, Sapa Building Systems, Sefee, Snfc, Snecma Moteurs, Société de Transport de Montréal, Streetlab, Thales, The City of Calgary, Tongji University, Valeo, VI-grade GmbH, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECCLAIR totalise, sur l'exercice, 235 clients actifs. SOGECCLAIR intervient sur ces marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Benelux, Canada, Espagne, Royaume-Uni, USA et Tunisie. A l'international, une nouvelle filiale a été créée en 2017 au Maroc. Le Chiffre d'Affaires hors France a représenté 54,5% du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2017 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques semaines d'expertise (soit quelques dizaines de milliers d'euros) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs dizaines de millions d'euros). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECCLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.2. Informations intermédiaires

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogeclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale

SOGELAIR SA

5.1.2. Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés :

335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3. Date de création et durée

Date de création : 1^{er} février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 16 avril 2046.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - 31700 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 - Fax : 33 (0)5.61.71.71.00

Site internet : www.sogeclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.

5.1.5. Evénements importants

1986 : Création de SOGELAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 : Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.

À partir de

1992 : Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.

1998 : Introduction de SOGELAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).

2000 : Prise de contrôle dans la société OKTAL SA, spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.

Prise de contrôle dans la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 : Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.

2002 : Implantation en Allemagne par acquisition majoritaire dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE), société d'ingénierie.

Création d'une filiale en Espagne.

Création de la société ADM en France avec MECACHROME (SOGELAIR possède 35% des parts).

2005 : Implantation au Royaume-Uni avec la création d'une filiale.

2006 : Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.

2007 : Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux.

2008 : Création avec MECAHERS d'AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGELAIR possède 55% des parts.
Vente de la filiale THARSYS.

2009 : Création d'une filiale en Tunisie ; SOGELAIR possède près de 100%.

Rachat de minoritaires de la filiale allemande ; SOGELAIR possède plus de 99% des parts.

2010 : Scission de l'ex Pôle Ingénierie & Conseil en deux divisions : Aerospace et Véhiculier.

Annnonce d'une nouvelle organisation opérationnelle au sein des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace et adoption de la dénomination : SOGELAIR AEROSPACE.
Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGELAIR possède désormais près de 65 % des parts.

5 Informations concernant l'émetteur

2011 : Création de CHECKAERO BV.
SOGECLAIR déploie sa nouvelle organisation en 3 divisions stratégiques :

■ **Aerospace :**

Consulting, Ingénierie et sous-ensembles d'aérostructures.

■ **Véhiculier :**

Ingénierie et réalisation de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.

■ **Simulation :**

Simulateurs d'étude et d'entraînement, Ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).

2013 : Création de SOGECLAIR AEROSPACE Inc. au Canada.
Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGECLAIR détient 56,06% des parts.
Détention de 100% des parts de SOGECLAIR AEROSPACE GmbH en Allemagne.

2014 : Acquisition de 80% du groupe MSB au Canada et aux USA et intégration des entités.

et 2015

Clôture de CHECKAERO BV

Rachat de parts minoritaires d'AVIACOMP. SOGECLAIR détient 59,09% des parts.

2016 : Détention de 100% des parts d'AVIACOMP.

2017 : Création des sociétés MSB AEROSPACE Corp et MSB AEROSPACE LLC aux USA.

Acquisition de parts supplémentaire OKTAL SAS ; SOGECLAIR détient 98% des parts.

Création d'A.V. SIMULATION, par apport de la branche d'activité Automobile par la société OKTAL.

Prise de participation de RENAULT dans la société A.V. SIMULATION à hauteur de 35%.

Création de SOGECLAIR AEROSPACE Maroc au Maroc.

5.2. Principaux investissements

5.2.1. Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2017 ont consisté en l'immobilisation de frais de développement pour 0,7 M€, et en moyens informatiques et réseaux ainsi que de moyens de production pour 3,9 M€.

Les informations relatives aux frais de développement de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2. Programmés

Des frais de développement vont se poursuivre au cours des exercices à venir dans la ligne des programmes déjà initiés ainsi que pour le développement de nouveaux produits et procédés, en lien avec nos lignes de produits et de services.

5.2.3. En cours

Des investissements industriels sont en cours principalement pour développer l'activité en fabrication additive.

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et principales activités

Concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée, SOGECLAIR apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute technologie aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial et transports. SOGECLAIR accompagne ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service.

a) Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- l'ingénierie aéronautique et spatiale pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles d'aérostructures et d'intérieurs d'aéronefs,
- l'ingénierie et la réalisation de véhicules spéciaux (aux véhicules industriels et militaires),
- d'ateliers logiciels de simulation et des simulateurs de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation d'entraînement).

b) L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois principaux modes contractuels :

Assistance Technologique

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Work-Packages

Cette approche permet aux clients d'externaliser la conception ou le soutien à la production de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'oeuvre du projet et apporte son savoir-faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Produits et Systèmes

Cette activité consiste à réaliser des sous-ensembles complets ou des produits, de la conception à la production et au « soutien série ». SOGECLAIR peut dans certains cas associer ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur une grande capacité d'innovation, sur de la R&D ou des compétences de maître d'oeuvre et de gestion de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

c) L'activité par division

La division Aerospace : CA 127,74 M€ (86,7% de l'activité)

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, systèmes mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, tolérance aux dommages...), et des tests et qualifications.

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- **conception et calcul** : caisson central et poutre ventrale de l'Airbus A350, sous-ensembles structuraux du programme FALCON 5X de Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages matériels

aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,

- **conception et réalisation** : case de train avant de l'Airbus A400M, du Beluga XL (pour Stelia), meubles électriques, sous-ensembles composites de l'Airbus A350 et pour le Bombardier CSeries,
- **fourniture** : répliques d'équipements réels pour la simulation, mobilier intérieur d'avions,
- **support à l'ingénierie** : assurance qualité, gestion de configuration, méthodes et processus,
- **Manufacturing Engineering** : support et optimisation à l'industrialisation (produits et process).

La division Véhiculier : CA 3,7 M€ (2,5% de l'activité)

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans le domaine de l'ingénierie de conception et de réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires.

Exemples de réalisations :

- **conception et calcul** : véhicules spéciaux, notamment électriques,
- **conception et réalisation** : véhicules spéciaux militaires, drones terrestres, plate-forme multi-missions.

La division Simulation : CA 15,9 M€ (10,8% de l'activité)

SOGECLAIR est un acteur majeur dans le domaine de l'édition logicielle de plateformes de simulation et de la conception/fabrication de simulateurs clés en mains (matériel et logiciel) :

- L'édition logicielle adresse les marchés de R&D et d'Ingénierie des secteurs aéronautique, automobile, défense et spatial.
- La conception et fabrication de simulateurs clés en main adresse les marchés de l'automobile (R&D, Ingénierie, formation d'entraînement...), du ferroviaire (formation, études).

Le développement de ces technologies de simulation pour la R&D et l'Ingénierie permet de concevoir de nouveaux systèmes, de les valider, et de raccourcir ainsi la durée du cycle de mise au point.

Les simulateurs de formation et d'étude permettent de former et d'évaluer, sans risques, dans des conditions très réalistes et de manière économique, les futurs conducteurs dans leur formation initiale et continue.

Exemples de réalisations :

- Plateformes évolutives de simulation automobile pour l'étude et la mise au point des véhicules autonomes et connectés,
- Simulateurs automobiles pour l'étude des facteurs humains, de la conduite, de l'éco-conduite, de la mise au point des éclairages (voiture, camion, engins spéciaux, etc.),
- Simulateurs ferroviaires de formation à la conduite (train, métro, tramway etc.),
- Simulateurs aéroportuaires d'entraînement aux procédures,
- Plateformes de simulation pour la formation des contrôleurs aériens,
- Logiciels d'environnements synthétiques :
 - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la navigation.

6.1.2. Nouveaux produits

La filiale AVIACOMP conçoit et réalise des ensembles structuraux pour aéronefs en exploitant la technologie des matériaux composites thermoplastiques de caractéristiques techniques innovantes. L'entreprise s'appuie sur des moyens industriels avancés pour maîtriser et piloter par automatisme ces procédés performants. AVIACOMP réalise le développement et la fourniture des trappes de voilure sur des programmes d'avions commerciaux et demeure source unique sur ses principaux contrats long terme.

6 Aperçu des activités

Le Groupe MSB, acquis par SOGECLAIR fin 2014 conçoit et réalise, en parallèle à sa spécialisation en ingénierie, des sous-ensembles d'intérieurs d'aéronefs. Ces produits de haute technicité sont principalement destinés à l'aviation d'affaires sur des marchés nord-américains.

La filiale OKTAL a développé un produit, au sein de sa plateforme SCANer Studio, dédié à la conception/validation du véhicule autonome. Cet environnement, transféré dans la société A.V. Simulation permet de modéliser les différents capteurs (LIDAR, Radar, Ultrason, Caméra...), de les intégrer dans un véhicule virtuel et de vérifier le comportement de celui-ci dans toutes les configurations possibles (environnement urbain, autoroutier, conditions météorologiques, trafic, etc...). Cette plateforme permet également de valider l'ergonomie des IHM (Interfaces Homme-Machine) et l'étude facteurs humains lors de la transition mode autonome/mode conducteur actif et vice versa.

6.2. Principaux marchés

SOGECLAIR fournit ses solutions et produits à forte valeur ajoutée à l'industrie de l'aéronautique, spatiale, et des transports civils et militaires.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci, plus large que l'offre de spécialité de SOGECLAIR, regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par les procédés et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis à SOGECLAIR, depuis de nombreuses années, d'innover, d'anticiper les évolutions majeures du secteur, et notamment d'opérer en 2014 une diversification géographique. L'activité 2017 de SOGECLAIR, en croissance de 7,9% à périmètre constant dont une croissance de 9,7% à l'international, atteste de la pertinence de la stratégie d'internationalisation mise en oeuvre.

- En réponse aux demandes clients, SOGECLAIR réalise aujourd'hui des prestations globalisées au niveau européen et mondial. Forte de plus de 15 ans d'expérience internationale avec plus de 47% de ses effectifs et 54,5% de son chiffre d'affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions 'offshore' qui regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone 'low cost' pour réduire les coûts de production et d'autre part 'l'offset' pour satisfaire en partie les objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a créé une filiale en Tunisie en 2009 et une au Maroc en 2017.
- Afin d'aller plus loin dans la démarche de satisfaction clients SOGECLAIR dispose également d'une offre globale, depuis la conception, l'accompagnement de la production, jusqu'au suivi du produit en service. Cet accompagnement des acteurs de la « vie en service » des appareils est rendu possible grâce à la structuration du savoir-faire et de l'expérience de SOGECLAIR en engineering et en production.

6.3. Événements exceptionnels

A date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur.

6.4. Risque de dépendance

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

6.5. Concurrence

Acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, SOGECLAIR intervient dans la définition, dans le support à la production de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'oeuvre pour ses clients. Par ailleurs SOGECLAIR dispose d'une gamme de produits de haute technologie.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt par zone géographique pour la R&D externalisée :

- tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING, P3 VOITH,
- en Allemagne : BERTRANDT, FERCHAU, RÜCKER AEROSPACE,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISET, ITD, ATOS,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING,
- au Canada : AIR CABIN, BERLETIX, AEROTEK, CABIN INNOVATIONS, CCF SOLUTIONS, ENFLITE, NORAMTECH, STEECON, TECH MAHINDRA, GAL Aviation.

Et par type pour les activités produits :

- pour les produits composites : TODDS, BROKEHOUSE,
- pour les meubles cabine : ENFLITE, GAL, LIST
- pour le Design and Built : LATECOERE, FIGEAC AERO

Les principaux concurrents de la division Véhiculier sont :

- Pour l'ingénierie véhicules : MATRA SEGULA et les départements véhicules de ALTEN, ALTRAN, AKKA...
- Pour les engins de contre minage / contre IED : PEARSON (UK) et CSI (USA).
- Pour les robots tactiques : IAI (ISRAEL), TAROS (CZ) et à l'avenir les roboticiens spécialistes des mini robots (ECA, ROBOSOFT...).

Les principaux concurrents de la division Simulation sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FAAC, FORUM 8, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEL, MICRONAV, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, TRANSURB, VIRES, XPRIMARY IMAGE ;
- environnements synthétiques : éditeurs internationaux de logiciels comparables : BOHEMIA INTERACTIVE, CAE/PRESAGIS, JRM, SAIC, VT MAK ; sociétés de services en France : DIGINEXT, OPTIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de données et d'informations.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une stratégie de spécialiste, qui fait de SOGECLAIR un acteur de référence capable d'apporter à ses clients une forte valeur ajoutée ;
- Une capacité importante d'innovation et de R&D tant sur ses produits propres que sur les programmes clients qui fait de SOGECLAIR un incubateur puis un développeur de nouvelles technologies ;
- Une maîtrise du cycle produit, et un accompagnement de celui-ci depuis la spécification jusqu'à la mise en service et jusqu'à la fin de vie ;
- Une synergie entre les offres de services et de produits ;
- Des services et produits capables de répondre à des besoins clients sur des marchés internationaux variés, tant en Europe, qu'en Amérique du Nord ou Asie ;
- Une légitimité basée sur plus de 40 années d'expérience ;
- Des compétences techniques reconnues.

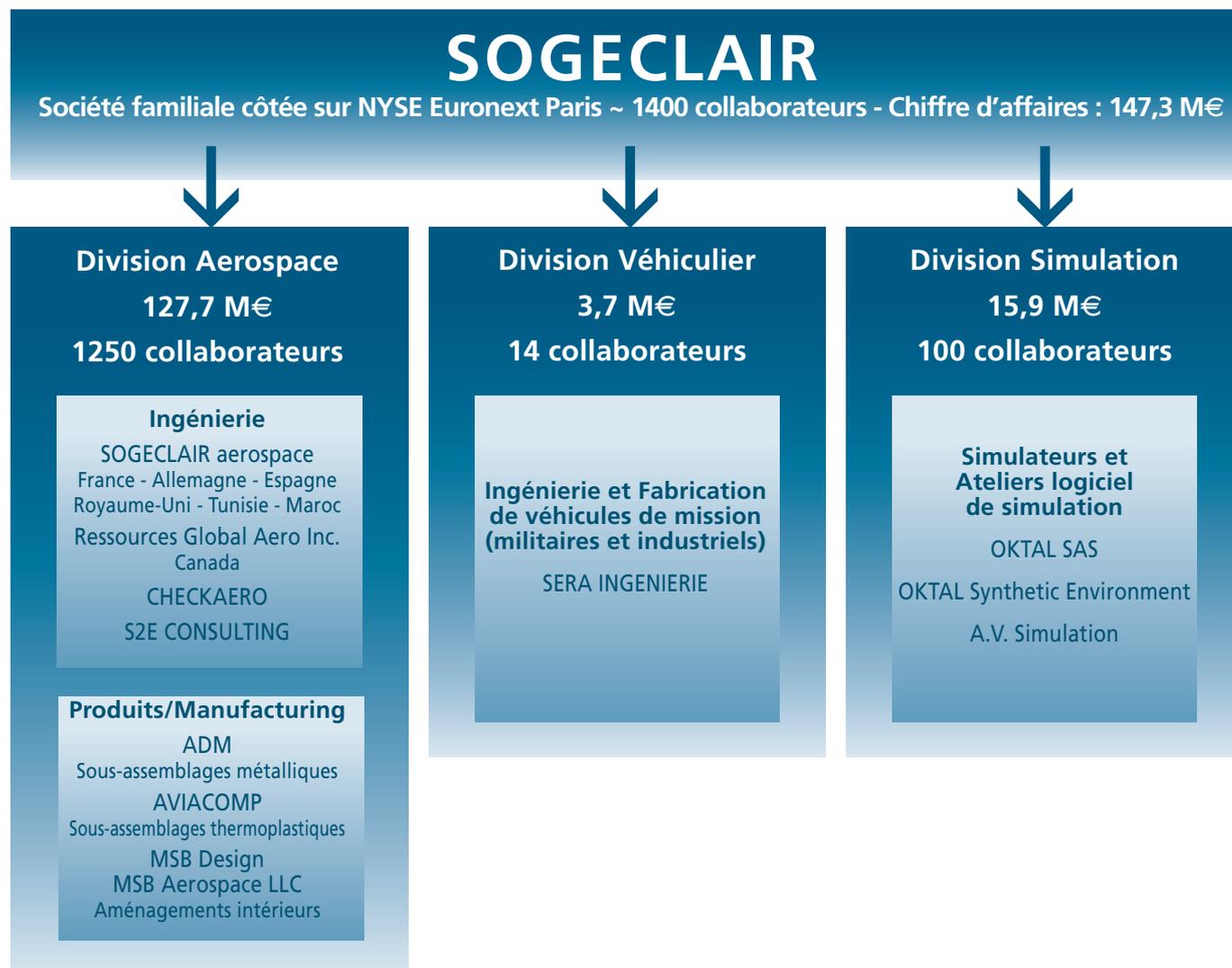
7 Organigramme

La répartition du capital de l'émetteur est indiquée au paragraphe 18.3 du présent document de référence.

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

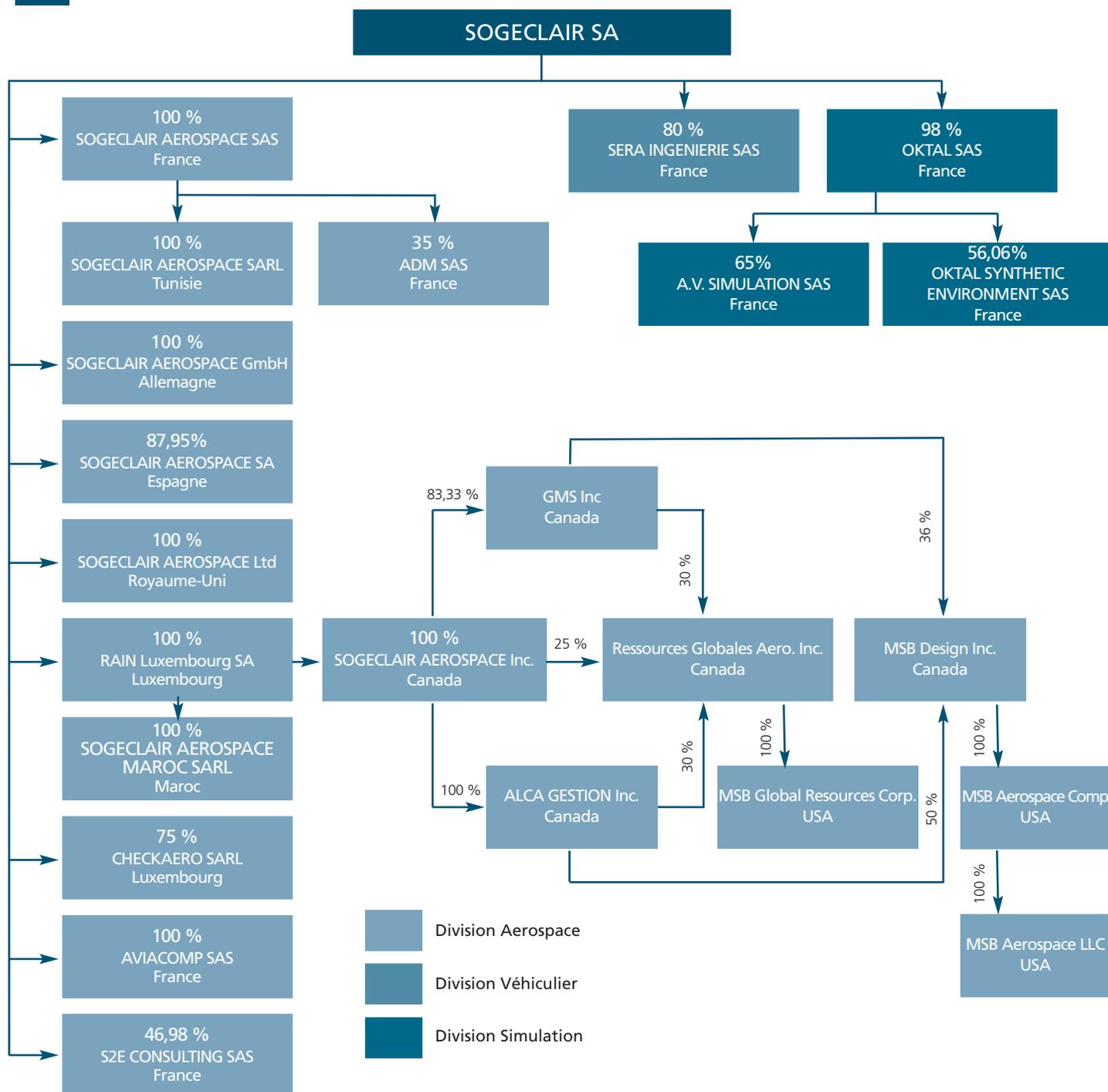
Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

7.1. Organigramme fonctionnel



7 Organigramme

7.2. Organigramme juridique au 31/12/2017



7.3. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,

- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Depuis 2013, SOGECLAIR a étendu son périmètre et prend dorénavant en charge pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni, Tunisie et Maroc leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leur personnel.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le comité de direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire ;
- des réunions mensuelles avec chaque directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité ;
- des revues de direction bi-annuelles liées au management de la qualité ;
- des comités de direction opérationnels tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité ;
- des réunions de directions commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager ;
- des réunions production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production ;
- des réunions qualité mensuelles ;
- des revues de gestion prévisionnelle et de carrière où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Politique d'investissements

(en M€)	2017	2015	2015
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	3 904	2 845	2 517

Les investissements portent principalement sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par crédit-bail, emprunt moyen terme, fonds propres et exceptionnellement par location financière.

Les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

8.2. Frais de développements

La politique de l'émetteur en matière de frais de développements est indiquée au chapitre 11.1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux de ses actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2017, SOGECLAIR compte 26 sites d'exploitation représentant une surface totale de plus de 17 829 m² soit plus de 11,7 m² par salarié pour un coût annuel total de 2 012 K€ HT :

- France : en région toulousaine (4), en région parisienne (2), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), en région Pays de Loire (2),
- International : Benelux, Allemagne (Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Stade), Espagne (Getafe, Séville), Royaume-Uni (Bristol, Broughton), Tunisie (Tunis), Canada (Montréal), USA (Wichita, Savannah), Maroc (Casablanca).

9

Examen de la situation financière et du résultat consolidé

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

10 Trésorerie et capitaux

10.1. Capitaux et flux de trésorerie

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3. Sources de financement

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11 R&D, brevets et licences

11.1. Recherche et développements

La grande majorité des travaux d'ingénierie de SOGECLAIR pour ses clients concerne des activités de recherche et développement.

SOGECLAIR mène également, en propre, certains travaux de développement autofinancés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains

travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2. Brevets et licences

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de nouveaux brevets entre 2011 et 2017.

Les marques et noms de domaines font l'objet de renouvellements réguliers.

12 Information sur les tendances

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR a initié une démarche d'adaptation aux évolutions de ses secteurs d'activités et a mis en oeuvre une stratégie qui lui a permis d'anticiper les nouveaux besoins clients et de capitaliser sur son savoir-faire pour y répondre.

Le renforcement des activités « produits » et la croissance internationale, avec une présence accrue en Amérique du Nord en sont la marque.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

SOGECLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de chiffre d'affaires et de résultats.

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société

14.1.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration met régulièrement à l'ordre du jour de ses travaux la question de la succession du dirigeant et des personnes clés en exercice.

Conformément au Code Middlednext (R19), le Conseil procède chaque année à la revue des points de vigilance du code.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante-douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 17 mars 2017. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogclair.com).

14.1.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2017

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées aux paragraphes 1.1.1 et 1.1.2 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

14.1.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Chantal BOUCHER

Ancien Directeur Banque de France région Midi Pyrénées (Toulouse)
Ancien Directeur des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris

Ancien Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place à la Banque de France – siège à Paris.

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice-Président des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus. Ancien Administrateur de Valéo.

Henri-Paul BROCHET (administrateur jusqu'au 18 mai 2017 et censeur depuis cette date)

Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.

Directeur général adjoint France : Ancien Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse.

Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.

Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & España.

Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Alberto FERNANDEZ (administrateur jusqu'au 20 novembre 2017)

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.

Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Aurélié PICART

Directrice de la Branche Développement - ACTIA Automotive (depuis 2012)

Ancienne Directrice du Pôle Entreprises, Emploi et Economie - DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Midi-Pyrénées

Michel GRINDES (Censeur)

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Jacques RIBA (Censeur)

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

14.1.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2017, la société compte 3 administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences et la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques et/ou financiers de la société.

Il s'agit de Madame Chantal Boucher, Madame Aurélié Picart et Monsieur Gérard Blanc.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis - Censeurs

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée générale du 18 mai 2017, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2014, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'Administration du 17 mars 2017, après avoir constaté la démission de Monsieur Brochet en qualité d'administrateur de la Société à l'issue de l'Assemblée générale du 18 mai 2017, a décidé de nommer Monsieur Brochet en qualité de censeur, à effet à l'issue de l'Assemblée générale du 18 mai 2017, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

14.1.5. Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 1.1.3 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présenté au chapitre 27.1 du présent document de référence.

14.1.6. Composition du Comité de direction au 31 décembre 2017

Le Comité de direction de l'émetteur est composé de la façon suivante :

Membres du Comité	Fonctions	Nom de la société
Monsieur Philippe ROBARDEY	Président Directeur Général Président Président Président Président Président du Conseil d'Administration Président 1 ^{er} Vice-Président Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace Inc. Sera Ingénierie Oktal SAS A.V. SIMULATION ALCA Gestion Inc. MSB Aerospace corp Sogclair Aerospace SARL Sogclair Aerospace Maroc SARL Checkaero SARL
Monsieur Marc DAROLLES	Directeur Général Adjoint Président Président Président Vice-président Président Président Président Président Directeur Général Directeur Général Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace SAS ADM SAS MSB Design Inc. ALCA Gestion Inc. Ressources Globales Aéro Inc. MSB Aerospace corp MSB Aerospace LLC Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace GmbH Sogclair Aerospace SARL Sogclair Aerospace Maroc SARL Checkaero SARL
Monsieur Jean-Marie HUET	Président	Aviacomp SAS
Monsieur Andreu ZARAGOZA	Directeur	Sogclair Aerospace SA
Monsieur Mario SEVIGNY	Vice-Président Vice-Président Président Vice-Président	MSB Design Inc. Ressources Globales Aero Inc. MSB Global Resources Inc. MSB Aerospace corp
Monsieur Sylvain CROSNIER	Directeur Général	Sera Ingénierie SAS
Monsieur Laurent SALANQUEDA	Directeur Général	Oktal SAS
Monsieur Jean LATGER	Président	Oktal Synthetic Environnement SAS

Au 31 décembre 2017, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction présents sur l'exercice représentent un montant total de 1 806 897 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute (dont avantages en nature) : 1 083 827 €
- rémunération variable : 723 070 €

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les

devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 Rémunérations et avantages

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 3 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées aux paragraphes 1.1.1 et 1.1.2 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur

16.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ (administrateur jusqu'au 20 novembre 2017) : contrat de prestation de services avec SOGECLAIR (facturation : 15 000 € en 2017).

16.2.2. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce totalement amorti.

Les conventions visées aux paragraphes 16.2.1 et 16.2.2 sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.4.1.

16.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

16.3. Comités

Comité des rémunérations

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend un administrateur (Chantal Boucher - Président) et deux censeurs (Henri-Paul Brochet et Jacques Riba). Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Il se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Il est chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil est élaborée conformément à la

réglementation ; il émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;

- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;

- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;

- Il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

- Il rend compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

La Société précise qu'il n'y a pas eu de services autres que la certification des comptes.

Elle ajoute que le conseil sous forme de comité d'audit s'est assuré de l'indépendance des commissaires aux comptes et indique qu'il a renforcé ses travaux depuis la réforme de l'audit.

A l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes, il y a eu des échanges nourris entre le conseil sous forme de comité d'audit et les commissaires aux comptes.

17 Salariés

17.1. Répartition des effectifs

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

17.2. Participations et stock-options

17.2.1. Participation des salariés

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont

liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.3. Accord de participation au capital

A ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18 Principaux actionnaires

18.1. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

18.2. Droits de vote multiples

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 1998 a modifié les statuts de la façon suivante :

18 Principaux actionnaires

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2017 a complété l'article 15 des statuts de la façon suivante :

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de transmission des titres dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts avec réserve d'usufruit, et par dérogation avec ce qui vient d'être indiqué ci-dessus, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices.

18.3. Contrôle de l'émetteur

La société n'appartient pas à un groupe. La société est contrôlée comme indiqué ci-dessous.

Au 31 décembre 2017, l'actionariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

Actionariat	Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2015		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote		Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote		Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
			en AGO ⁽¹⁾	en AGE ⁽¹⁾			en AGO ⁽¹⁾	en AGE ⁽¹⁾			
M.Philippe Robardey	993 628	34,26	40,96	40,96	993 628	34,26	40,67	40,67	996 704	34,37	41,09
Mme Anne Robardey	371 644	12,82	11,10	15,32	371 644	12,82	11,03	15,21	269 376	9,29	11,10
M. Jean-Louis Robardey	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,27	2,78	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,20	2,76	224 780	7,75	9,27
Mme Huguette Robardey	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,80	2,64	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,74	2,62	213 508	7,36	8,80
Autres membres de la famille Robardey dont :	453 712	15,64	10,2	18,58	453 712	15,64	10,2	18,58	246 100	8,49	10,15
- Antoine Robardey	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,46	9,67	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,42	9,60			
- Alexandre Robardey	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,81	9,03	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,78	8,97			
- Paul Robardey	36	0,00	0,001	0,001	36	0,00	0,001	0,001			
Total du concert familial Robardey	1 950 468	67,26	80,40	80,40	1 950 468	67,26	79,83	79,83	1 950 468	67,26	80,41
Divers (nominatif)	1 901	0,07	0,04		80 977	2,79	1,66		138 820	4,79	2,88
Public	801 349	27,63	16,52		721 319	24,87	14,76		666 372	22,98	13,74
Auto-détention	146 282	5,04	-		147 236	5,08	-		144 340	4,94	-
TOTAL	2 900 000				2 900 000				2 900 000		

(1) Au 31 décembre 2017, le nombre total des droits de vote bruts s'élève à 4 851 731 et le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée Générale s'élève à 4 705 449

(2) Actions faisant partiellement l'objet d'un démembrement de propriété

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double prévu à l'article 15 des statuts (Cf. supra section 18.2).

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative dans la répartition du capital ou des droits de vote depuis la clôture de l'exercice 2017.

En 2017, il y a eu les franchissements de seuil suivants :

- Par courrier reçu le 11 janvier 2017, complété par un courrier reçu le 12 janvier 2017, la société par actions simplifiées Inocap Gestion (40 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2017, le seuil de 5% du capital de la société SOGECLAIR et détenir, pour le compte desdits fonds, 165 842 actions SOGECLAIR représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 3,39% des droits de vote de cette société (avis AMF 217C0136).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOGECLAIR sur le marché.

- Par courrier reçu le 15 février 2017, complété notamment par un courrier

reçu le 17 février 2017, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, à titre de régularisation (avis AMF 217C0479) :

■ Mme Anne Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2016, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, le seuil de 15% des droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE) de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 371 644 actions¹ SOGECLAIR représentant 538 752 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) et 743 288 droits de votes en AGE, soit 12,82% du capital, 10,92% des droits de vote en AGO et 15,07% des droits de vote en AGE de cette société²; et

■ M. Antoine Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 décembre 2016, par suite du règlement de la succession de Mme Martine Robardey, les seuils de 5% du capital et des droits de vote en AGO de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 234 634 actions³ SOGECLAIR représentant 264 732 droits de vote en AGO et 469 268 droits de votes en AGE, soit 8,09% du capital, 5,42% des droits de vote en AGO et 9,60% des droits de vote en AGE de cette société⁴.

18 Principaux actionnaires

Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 15 février 2017, 1 950 468 actions SOGECLAIR représentant 3 900 936 droits de vote, soit 67,26% du capital et 81,15% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

1 Résultant de la détention de la nue-propiété de 102 268 actions SOGECLAIR et de la pleine propriété de 269 376 actions SOGECLAIR.

2 Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 900 000 actions représentant 4 931 515 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3 Résultant de la détention de la nue-propiété de 102 268 actions SOGECLAIR et de la pleine propriété de 132 366 actions SOGECLAIR.

4 Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 900 000 actions représentant 4 886 520 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

5 Sur la base d'un capital composé de 2 900 000 actions représentant 4 806 971 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote		% Droits de vote	
			AGO	AGE	% AGO	% AGE
Philippe Robardey	993 628	34,26	1 987 256	1 987 256	41,34	41,34
Anne Robardey	371 644	12,82	538 752	743 288	11,21	15,46
Jean-Louis Robardey	224 780	7,75	449 560	134 872	9,35	2,81
Huguette Robardey	213 508	7,36	427 016	128 096	8,88	2,66
Antoine Robardey	234 634	8,09	264 732	469 268	5,51	9,76
Alexandre Robardey	219 042	7,55	233 548	438 084	4,86	9,11
Paul Robardey (succession)	36	ns	72	72	ns	ns
Total famille Robardey	1 950 468	67,26	3 900 936	3 900 936	81,15	81,15

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Mme Anne Robardey déclare :

- avoir franchi en hausse, le seuil de 15% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires de manière passive du fait d'une réduction du nombre total de droits de vote théoriques résultant d'une perte de droits de vote double, ce qui n'a pas nécessité de financement ;

- qu'elle agit de concert avec les membres de sa famille ;

- qu'elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions SOGECLAIR, ni d'acquiescer seule le contrôle de la société SOGECLAIR, étant précisé que le groupe familial auquel elle appartient contrôle la société SOGECLAIR ;

- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie à l'égard de SOGECLAIR, ni de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- qu'elle ne détient aucun des instruments financiers ou accords visés à l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SOGECLAIR ; et
- qu'elle n'a pas l'intention de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes au conseil d'administration de SOGECLAIR. »

Par courrier reçu le 16 août 2017, la société par actions simplifiées Inocap Gestion (40 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 août 2017, le seuil de 5% du capital de la société SOGECLAIR et détenir, pour le compte desdits fonds, 121 153 actions SOGECLAIR représentant autant de droits de vote, soit 4,18% du capital et 2,50% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOGECLAIR sur le marché (avis AMF 217C1915).

En 2016, les modifications intervenues dans la répartition du capital sont les suivantes :

Par courrier reçu le 13 septembre 2016, l'Autorité des Marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de

seuils suivantes, intervenus le 7 septembre 2016, par suite de donations en nue-propiété (avis AMF 216C2053) :

M. Antoine Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE) de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 92 436 actions SOGECLAIR représentant 184 872 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) et 389 408 droits de vote en AGE, soit 3,19% du capital, 3,71% des droits de vote en AGO et 7,81% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

M. Alexandre Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 76 844 actions SOGECLAIR représentant 153 688 droits de vote en AGO et 358 224 droits de vote en AGE, soit 2,65% du capital, 3,08% des droits de vote en AGO et 7,18% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

M. Jean-Louis Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 224 780 actions SOGECLAIR représentant 449 560 droits de vote en AGO et 134 872 droits de vote en AGE, soit 7,75% du capital, 9,01% des droits de vote en AGO et 2,70% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

Mme Huguette Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 213 508 actions SOGECLAIR représentant 427 016 droits de vote en AGO et 128 096 droits de vote en AGE, soit 7,36% du capital, 8,56% des droits de vote en AGO et 2,57% des droits de vote en AGE de cette société¹.

Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 1 950 468 actions SOGECLAIR représentant 3 900 936 droits de vote en AGO et AGE, soit 67,26% du capital et 78,21% des droits de vote en AGO et AGE de cette société¹, répartis comme suit :

Récapitulatif des participations en droits de vote et en capital après franchissement de seuil(s)

	Actions*	% capital	Droits de vote**			
			AGO***	%	AGE***	%
ANNE ROBARDEY	269 376	9,29%	538 752	10,80%	743 288	14,90%
HUGUETTE ROBARDEY	213 508	7,36%	427 016	8,56%	128 096	2,57%
JEAN-LOUIS ROBARDEY	224 780	7,75%	449 560	9,01%	134 872	2,70%
PHILIPPE ROBARDEY	990 552	34,16%	1 981 104	39,72%	1 981 104	39,72%
PAUL ROBARDEY (SUCCESSION)	36	0,00%	72	0,00%	72	0,00%
MARTINE ROBARDEY (SUCCESSION)	76 784	2,65%	153 568	3,08%	153 568	3,08%
ANTOINE ROBARDEY	92 436	3,19%	184 872	3,71%	389 408	7,81%
ALEXANDRE ROBARDEY	76 844	2,65%	153 688	3,08%	358 224	7,18%
PHILIPPE ROBARDEY (INDIVISION)	6 152	0,21%	12 304	0,25%	12 304	0,25%
Sous-total famille Robardey agissant de concert	1 950 468	67,26%	3 900 936	78,21%	3 900 936	78,21%

* En ce compris les titres en usufruit retenus par assimilation conformément au 5° de l'article L.233-9 du Code de commerce

** Maintien du droit de vote double, conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce

*** Conformément à l'article L.225-110 du Code de commerce, les droits de vote attachés aux actions appartiennent à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 900 000 actions représentant 4 987 763 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

18.4. Accords d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, en date du 23 décembre 2013, des membres du concert familial Robardey ont conclu différents engagements de conservation des actions SOGECLAIR qu'ils détiennent, résumés dans le tableau ci-dessous :

	Pactes Dutreil 2013
Régime	art. 885 I bis du CGI
Date de signature	20 et 23/12/2013
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	tacite d'année en année
% du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	20%
% des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	20%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	Mr ROBARDEY Philippe Mr DAROLLES Marc
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Alexandre Mr ROBARDEY Antoine
Noms des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société	Mr ROBARDEY Philippe Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Antoine Mr ROBARDEY Alexandre (en AGE)

18 Principaux actionnaires

18.5. Principales données boursières

18.5.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2017

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en K €
Janvier 2017	30,500	24,760	124 452	3 362,93
Février 2017	30,900	29,100	20 504	617,75
Mars 2017	37,990	29,650	53 036	1 787,70
Avril 2017	40,690	33,260	52 501	1 958,27
Mai 2017	44,000	39,550	46 961	1 978,59
Juin 2017	43,840	43,130	38 778	1 627,43
Juillet 2017	48,800	43,130	61 537	2 878,30
Août 2017	47,850	43,600	26 560	1 217,68
Septembre 2017	52,500	44,620	41 736	1 652,70
Octobre 2017	52,500	43,500	33 754	1 652,70
Novembre 2017	48,500	44,750	37 971	1 761,91
Décembre 2017	48,850	46,160	21 244	1 004,33

Capitalisation au 31/12/2017 : 138 475 000 €

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en K €
Janvier 2018	53,600	47,800	23 066	1 172,41
Février 2018	50,600	40,700	19 510	915,22
Mars 2018	52,000	48,500	22 566	1 125,90

Fiche signalétique

Euronext Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150
(Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

18.5.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



19 Opérations avec des apparentés

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2. Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3. États financiers (exercice clos le 31 décembre 2017)

20.3.1. Comptes consolidés

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
Ecart d'acquisition	1.3.1 & 4.1	14 559	12 596	12 063
Immobilisations incorporelles	4.1	8 680	7 692	8 883
Immobilisations corporelles	4.2	6 582	5 528	4 940
Titres mis en équivalence		77	66	17
Immobilisations financières	4.3	1 666	1 308	1 213
Actif non courant		31 565	27 191	27 117
Stocks et en-cours	4.4	8 652	8 790	7 293
Clients et comptes rattachés	4.5	50 515	46 103	43 231
Autres actifs courants		16 942	13 249	13 488
Impôts différés	4.6	4 379	4 427	4 162
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	24 216	14 878	11 074
Actif courant		104 704	87 447	79 248
TOTAL ACTIF		136 268	114 638	106 365
PASSIF (en milliers d'euros)		2017	2016	2015
Capital	4.8	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.8	-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés		42 095	34 966	28 817
Capitaux propres, part du groupe		46 913	39 784	33 635
Intérêts minoritaires	4.9	8 919	5 761	6 044
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		55 832	45 545	39 679
Provisions à long terme	4.10	3 673	2 875	2 594
Avances conditionnées à long terme	4.11	2 402	2 953	3 055
Emprunts et dettes financières à long terme	4.11	16 986	12 965	10 746
Autres passifs long terme		1	1	97
Passif non courant		23 061	18 795	16 492
Avances conditionnées à court terme	4.11	806	634	216
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.11	4 386	3 868	4 583
Emprunts et dettes financières à court terme	4.11	7 461	5 325	6 551
Provisions à court terme	4.12	193	244	
Fournisseurs et autres créiteurs		13 296	13 896	12 933
Dettes fiscales et sociales		21 772	19 702	19 991
Impôts différés	4.13	5		171
Autres passifs courants		9 457	6 628	5 750
Passif courant		57 375	50 298	50 195
TOTAL PASSIF		136 268	114 638	106 365

2. TABLEAU DE RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	4.14	147 322	136 523	127 782
Autres produits de l'activité	4.15	4 203	3 312	3 565
Achats consommés		-57 564	-52 210	-46 670
Charges de personnel		-77 837	-73 812	-74 096
Impôts et taxes		-1 229	-1 172	-1 081
Dotations aux amortissements et provisions		-3 710	-3 853	-4 044
Autres charges		-1 121	-339	-305
Résultat opérationnel courant		10 064	8 449	5 151
Résultat sur cession de participations consolidées	4.16			
Autres produits et charges opérationnels	4.17	-194	-184	-13
Résultat opérationnel avant résultat des mises en équivalence		9 870	8 265	5 138
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence		11	-47	-47
Résultat Opérationnel		9 881	8 218	5 091
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-774	53	-1 075
Coût de l'endettement financier brut		-605	-629	-630
Coût de l'endettement financier net	4.18	-1 379	-577	-1 706
Autres produits et charges financiers	4.19	-111	-159	32
Résultat avant impôt		8 391	7 482	3 417
Charges d'impôt	4.20	-1 915	-1 099	-1 220
Résultat net		6 477	6 383	2 197
Part du groupe		5 510	5 881	2 216
Part des minoritaires		966	502	-19

(en euros)		2017	2016	2015
Résultat par action		1,90	2,03	0,76
Résultat dilué par action		1,90	2,03	0,76

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)		2017	2016	2015
Résultat net		6 477	6 383	2 197
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :				
Ecart de change résultant de la conversion des entités à l'étranger		-881	553	-708
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme		-850	583	-670
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme		-31	-31	-38
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :				
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies		-421	29	-79
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies		-513	45	-120
Impôts liés		91	-15	41
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-1 302	582	-787
Résultat global		5 175	6 965	1 410
Part des propriétaires de la société mère		4 436	6 247	1 661
Participations ne donnant pas le contrôle		738	717	-251
Résultat global		5 175	6 965	1 410

3. TRÉSORERIE

3.1. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		6 477	6 383	2 197
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		3 784	4 304	3 955
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-18	-6	17
-/+ Plus et moins-values de cession		-109	-30	-3
-/+ Profits et pertes de dilution		-168		
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-11	47	47
- Dividendes (titres non consolidés)		-31		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		9 955	10 666	6 214
+ Coût de l'endettement financier net		460	516	634
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4.20	1 915	1 099	1 220
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		12 329	12 281	8 067
- Impôts versés (B)		-4 604	-792	-3 854
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)		99	-3 528	-4 986
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		7 824	7 962	-772
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-4 356	-2 779	-1 843
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		485	247	47
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	4.3	-4	-96	-42
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			42	9
+/- Incidence des variations de périmètre		102	237	-55
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) *cf. traitement alternatif 7.2			31	
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.3	-361	-142	-158
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-4 134	-2 459	-2 041
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		2 947		
- Dividendes mis en paiement au cours de la période				
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	1.3.9	-1 708	-1 101	-1 372
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-217	-186	-261
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		8 516	5 828	1 200
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	4.11	-5 636	-4 513	-4 854
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-380	-422	-568
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		3 522	-395	-5 711
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		-10	-79	149
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		7 202	5 029	-8 376

3.2. Tableau de variation de l'endettement financier net

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATION	VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Trésorerie brute (a)	14 878	9 423		-85		24 216
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	5 325	2 212		-75		7 461
Trésorerie nette (c) = (a) - (b)	9 553	7 212		-10		16 754
Endettement financier brut (d)	20 421	4 152	9	-3		24 579
Endettement financier net (d) - (c)	10 868	-3 060	9	7		7 824

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2017. Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2017. SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances commerciales et fiscales au sein d'une filiale pour un solde de 1 320 k€ au 31 décembre 2017.

SOGECLAIR dispose également de titres en auto détention dont la valeur de marché hors bilan (hors contrat de liquidité), basée sur le cours de bourse au 31 décembre 2017, s'élève à 6,89 M€, non comptabilisés dans la trésorerie.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Part du groupe						Capitaux propres - part des Minoritaires (7)	Total capitaux propres (8)
	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Titres auto-détenus (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux (5)	Capitaux propres - part du groupe (6)		
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2015)	2 900	2 630	-712	29 476	-657	33 635	6 044	39 679
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes				-1 101		-1 101	-186	-1 288
Résultat de la période				5 881		5 881	502	6 383
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					367	367	215	582
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				5 881	367	6 247	717	6 965
Variation de périmètre								
Autres mouvements				1 023	-20	1 003	-814	189
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2016)	2 900	2 630	-712	35 279	-311	39 785	5 761	45 546
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes				-1 708		-1 708	-217	-1 925
Résultat de la période				5 510		5 510	966	6 477
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 074	-1 074	-228	-1 302
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				5 510	-1 074	4 436	738	5 175
Variation de périmètre								
Autres mouvements ⁽¹⁾				4 411	-10	4 401	2 637	7 037
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2017)	2 900	2 630	-712	43 492	-1 395	46 914	8 919	55 833

(1) dont intégration d'A.V.Simulation

20.3.2. Annexes aux comptes consolidés

1- INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.1. Normes appliquées

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS applicables à compter du 1er janvier 2017

Les nouvelles normes et amendements applicables au 1er janvier 2017 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2017.

Normes non appliquées par SOGECLAIR :

Les normes, amendements et interprétations aux normes IFRS, déjà publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 1er janvier 2017 n'ont pas été appliqués de manière anticipée par le Groupe SOGECLAIR lorsqu'elles lui sont applicables.

Le Groupe pourrait être concerné par les normes suivantes :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » applicable de manière obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2018.

Concernant les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats : l'impact de la requalification des contrats à l'achèvement devrait être limité car une grande partie des contrats est en régie ou au livrable et les contrats au forfait sont généralement de courte durée.

Par ailleurs, le droit à paiement à tout moment est généralement justifié par une facturation régulière des prestations ainsi que par des clauses contractuelles.

Concernant les autres sujets identifiés au titre de cette norme : nous n'avons pas identifié d'impacts significatifs que ce soit au titre de coûts de mise en place des contrats, des distinctions agent/principal ou de comptabilisation des redevances.

A date, nous n'avons pas identifié d'impacts majeurs sur le processus de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable de manière obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2018. Sur la base des analyses menées, l'application d'IFRS 9 n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

- IFRS 16 " Contrats de location " est applicable de manière obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2019. Une application anticipée au 01 janvier 2018 est possible. Le Groupe est en cours d'identification et d'analyse des contrats et travaille sur les simulations d'impact sur les états financiers.

- Les nouvelles normes, révisions des normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB non encore adoptées par la Commission Européenne ne sont pas appliquées par le Groupe SOGECLAIR.

1.2. Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle suppose l'exercice d'un pouvoir sur des activités pertinentes, l'exposition à des rendements variables ainsi que la capacité à utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Les méthodes de consolidation applicables relèvent de la norme IFRS 11 en ce qui concerne les partenariats.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- ADM (filiale à 35% de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

En 2017, les sociétés suivantes ont été créées :

- A.V Simulation (AVS) en France,

- Sogclair Aerospace Maroc Sarl (SGA-M) au Maroc,

- MSB Aerospace Corp et MSB Aerospace Llc aux Etats Unis.

1.3. Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro, la monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du groupe est leur monnaie locale (la livre sterling pour Sogclair Aerospace Ltd, le dinar tunisien pour Sogclair Aerospace Sarl, le dirham marocain pour Sogclair Aerospace Maroc Sarl, le dollar canadien pour Sogclair Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aéro Inc, le dollar américain pour MSB Globales Ressources Corp, MSB Aerospace Corp et MSB Aerospace Llc. Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe comme suit :

■ Les postes de bilan, à l'exception des capitaux propres maintenus au coût historique, sont convertis au cours de clôture.

■ Les postes de compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période.

L'écart de conversion en résultat est inclus dans les autres éléments du résultat global et n'impacte donc pas le résultat net (il sera recyclé en résultat lors de la perte de contrôle de la filiale).

Les écarts d'acquisition dégagés lors du regroupement avec des sociétés

étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise : ils sont donc intégrés dans leur monnaie fonctionnelle et convertis en euros au cours de clôture. Il en résulte donc des variations de valeur d'actifs expliquées au sein du tableau du résultat global.

1.3.2. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur).

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Sogclair au titre de l'application d'IFRS 8.

A ce titre, les entités juridiques dénommées Sogclair Aerospace (GmbH en Allemagne, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie et Maroc, SAS en France) sont regroupées en une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique. Il en est de même pour les entités canadiennes et américaines MSB Ressources Globales Inc , MSB Design Inc , MSB Globales Ressources Corp et MSB Aerospace Llc qui ont été regroupés au sein d'une seule UGT.

Les entités Oktal SAS, A.V.Simulation et Oktal Synthetic Environnement SAS sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

■ les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,

■ au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,

■ le taux d'actualisation s'établissait à 7,54%, fin 2017, sur la base :

- du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,68%, o d'une prime de marché de 6,5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infiancials), de 1,06.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2017, aucun indice de perte de valeur ne permet de remettre en cause les tests de valorisation.

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	Depuis 2009	10 ans à compter des livraisons séries	7 599	4 440
Plateforme modulaire de formation aéronautique	Depuis 2017	4 ans à compter de la commercialisation des modules	60	45
Monuments intérieurs d'aéronefs	Depuis 2009	7 ans à compter des livraisons séries	1 001	541
Label d'autorité de modifications d'aéronefs	Depuis 2017	3 ans à compter de l'activation	75	0
Division Véhiculier				
Drone terrestre multi-missions	Depuis 2013	5 ans à compter de l'activation	173	43
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	3 ans à compter de l'activation	2 190	392
Moteurs de simulation pour les secteurs : - automobile (produit ScanNer), - ferroviaire (produit OkSimRail) - trafic aérien (produit ScanAds)	Depuis 2005	3 ans à compter de l'activation	2 735	499

1.3.4. Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'impliquent aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change et à leur juste valeur à chaque arrêté semestriel/annuel.

Au 31 décembre 2017 les couvertures souscrites par SOGECLAIR s'élèvent à 11,2 millions de dollars US à échéance novembre 2019.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en oeuvre des instruments financiers complexes.

1.3.5. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks,
- les avances et acomptes,
- les créances clients et comptes rattachés,
- les actifs d'impôt différé,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les charges constatées d'avance,
- les autres créances.

1.3.3. Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Sept principaux programmes ayant conduit à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

1.3.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat.

Ces estimations et appréciations sont actualisées par la Direction sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'évènements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées.

Ces estimations concernent principalement :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires (Note 1.3.8)
- Les impôts différés actifs (Note 4.6)
- Les indemnités de fin de carrière et les provisions (Note 4.10)
- L'évaluation des écarts d'acquisition (Note 1.3.2)

1.3.7. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- les dettes fiscales et sociales,
- les provisions à court terme,
- les impôts différés passifs,
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux réalisés à destination des clients par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des interventions.

Les activités de conseil et de support

Ces contrats sont soumis à une obligation de moyen. Le chiffre d'affaires des activités de conseil et de support est constaté au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats forfaitaires de développement et les systèmes, produits et services associés

Ces contrats sont soumis à une obligation de résultat et un engagement de performance. Le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés en application de la norme IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Le calcul à l'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts supportés pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux réajustés chaque mois. Lorsqu'il est probable que le total des coûts réajustés du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement constatée au passif de l'Etat de la situation financière.

2- PÉRIMÈTRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITÉ	% D'INTÉRÊTS 2017	% D'INTÉRÊTS 2016
Entreprises consolidées par intégration globale*				
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	100,00%	100,00%
A.V.Simulation SAS	France	Simulateurs	63,70%	
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul	75,00%	75,00%
MSB Aerospace LLC	USA	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	80,00%	
MSB Aerospace CORP	USA	Sous-holding	80,00%	
MSB Design Inc**	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	80,00%	80,00%
MSB Global Resources Corp**	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Oktal SAS	France	Simulateurs	98%	97,98%
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	54,94%	54,94%
Ressources Globales Aéro Inc**	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Rain Luxembourg SA	Luxembourg	Sous-holding	100,00%	100,00%
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier	80,00%	80,00%
Sogeclair SA	France	Holding	Mère	Mère
Sogeclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni		100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	87,95%	87,95%
Sogeclair Aerospace Sarl	Tunisie		100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Maroc SARL	Maroc		100,00%	
Sogeclair Aerospace SAS	France		100,00%	100,00%
Entreprises associées mises en équivalence				
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	46,98%	46,98%

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

** D'un point de vue comptable, l'acquisition a été analysée comme une acquisition ferme avec un paiement différé des 20% d'intérêts minoritaires à échéance 2018. Ce paiement différé a été comptabilisé pour son montant actualisé tel que prévu contractuellement (estimation au plus juste sur la base de plans d'affaires) en intérêts minoritaires.

Afin de préserver les intérêts de la société, SOGECLAIR ne souhaite pas communiquer plus avant sur le prix de l'opération et en conséquence sur les modalités d'appréhension de la dette constatée vis à vis des minoritaires.

1.3.9. Dividendes versés

La répartition des dividendes au titre de l'exercice 2016 payés aux actionnaires de la société mère au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est la suivante :

- droit de vote simple 497 k€
- droit de vote double 1 211 k€

1.3.10. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3.11. Autres informations

SOGECLAIR a comptabilisé la juste valeur des instruments de couvertures de changes comme le permet la norme IAS39.

Il est à noter que, dans une logique économique, seuls les engagements financiers donnés ou reçus non porteurs d'intérêts sont soumis à l'IAS 39.

SOGECLAIR a constaté sur la période un produit à recevoir, en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant global de 1 370 k€.

3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Méthode

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur la période.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

4.1. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS EN INTERNE	ACTIFS GÉNÉRÉS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	13 635	2 500			-491		15 644
Frais de développement	25 423		680	-116	-68		25 919
Logiciels et marques	7 852	2 035		-343	-74	113	9 583
Immobilisations en cours	225	125		-21		-113	216
Total	47 136	4 660	680	-481	-634		51 362

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	-1 039	-46				-1 085
Frais de recherche et développement	-19 044	-1 063	116	30		-19 961
Logiciels et marques	-6 765	-687	343	31		-7 077
Total	-26 848	-1 795	459	61		-28 123
Valeur nette	20 288					23 239

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.3.3 du présent document.

4.2. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS	RECLASSEMENT DE CHANGE	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	2 986	1 464	-122	-61	1 440	5 706
Installations & agencements	2 604	700	-2	-51	44	3 294
Matériel informatique & bureau	8 260	781	-196	-83	129	8 892
Immobilisations en cours	1 901	2	-287		-1 613	2
Autres	2 009	297	-481	-8		1 817
Total	17 759	3 244	-1 088	-203		19 711

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-1 852	-519	90	35		-2 245
Installations & agencements	-1 625	-253	3	17		-1 860
Matériel informatique & bureau	-7 493	-342	156	64		-7 615
Autres	-1 260	-638	484	4		-1 410
Total	-12 230	-1 752	733	119		-13 130
Valeur nette	5 528					6 582

Les différences de change concernent la filiale, britannique, tunisienne et marocaine : Sogclair Aerospace Ltd, Sogclair Aerospace Sarl et Sogclair Aerospace Sarl Maroc, les filiales canadiennes : Sogclair Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aero Inc, les filiales américaines : MSB Global Ressources Corp et MSB Aerospace LLC.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 894	-1 526	369
Immobilisations corporelles	6 823	-5 320	1 503
Total	8 718	-6 846	1 872

Echéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	631	461	780

4.3. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	110	4		11			125
Titres immobilisés							
Prêts, cautionnements et autres créances	1 295	429	-68	-5	-3		1 649
Total	1 405	433	-68	6	-3		1 774

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	-30							-30
Titres immobilisés								
Prêts								
Total	-30							-30
Valeur nette	1 374							1 743

4.4. Stocks et en-cours

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATIONS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	3 025	875		-92		3 808
Stocks d'en-cours de production	4 008	-17		-21		3 969
Stocks de produits finis et intermédiaires	2 394	-994		-18		1 381
Total	9 427	-137		-132		9 159

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS et PERTES DE VALEURS	REPRISES DE DEPRECIATIONS et PERTES DE VALEURS	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Dépréciation des stocks de MP, fournitures et auto.app.						
Dépréciation des stocks d'en-cours de production	-362	-301	362			-301
Dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires	-275	-164	234			-205
Total	-637	-465	596			-506
Valeur nette des stocks	8 790					8 652

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est évaluée au prix d'achat (y compris les frais accessoires sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant :

- les consommations de marchandises et approvisionnements,
- les consommations de sous-traitance selon le coût généralement constaté,
- les consommations d'heures machines et d'heures hommes standards prévues dans les gammes de fabrication.

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement des produits fabriqués dont le coût de revient est, du fait de la courbe d'apprentissage, supérieur au prix de vente.

4.5. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients ont légèrement augmenté sur la période et font l'objet d'un suivi attentif.

4.6. Impôts différés actifs

IMPÔTS DIFFERES ACTIFS (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Différences temporaires	1 171	1 134	1 252
Déficits fiscaux	3 323	3 116	2 659
Retraitements	-115	177	252
Total	4 379	4 427	4 162

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

SOGCLAIR limite le montant des impôts différés sur déficits fiscaux des filiales concernées, à 10% du chiffre d'affaires de l'exercice, lors de la clôture annuelle, ou du budget annuel lors de l'arrêté semestriel.

Seul l'impôt différé sur déficits fiscaux des sociétés nouvellement créées est comptabilisé dans son intégralité.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2017 s'élève en cumul à 1,2 M€, représentant un impôt différé non comptabilisé de 0,4 M€.

4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Trésorerie	18 075	7 895	4 204
Équivalents de trésorerie	6 141	6 983	6 870
Total	24 216	14 878	11 074

Au 31 décembre 2017, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré,
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat annuel de quote-part sans pénalités significatives.

4.8. Capitaux propres part du groupe

Le capital social de 2.900k€, est composé de 2.900.000 titres d'une valeur nominale de 1 € chacun.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2017, le solde de ces titres dans les livres de la société s'élève à 144.340 titres (4,98% du capital) sans évolution depuis le 31 décembre 2016. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 712 k€.

4.9. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Début de période	5 761	6 044	4 666
Variations des réserves	2 192 ⁽¹⁾	-785	1 397
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	966	502	-19
Fin de période	8 919	5 761	6 044

(1) Dont principalement intérêts minoritaires d'AVS

4.10. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	ECART ACTUARIEL	DIFFÉRENCE DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 908	327		-83	513			2 664
Provisions pour restructurations								
Autres provisions pour charges	39	33				-2		71
Provisions pour pertes sur contrats	100	92		-108				84
Autres provisions pour risques	828	29		-1		-1		854
Total	2 875	481		-193	513	-3		3 673

Les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2017 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

L'impact du reclassement de l'écart actuariel (IAS19R) en réserves s'élève à 513 k€.

Le taux d'actualisation utilisé concernant les engagements de retraite correspond au TEC 10 (Taux à Echéance Constante) qui s'établit à 0,68% au 31 décembre 2017.

4.11. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées (+ 1an)	2 953	315	-63	9		-813	2 402
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit (+ 1 an)	10 333	9 333	-24			-4 485	15 157
Autres passifs financiers non courants	2 632	58	-861				1 828
Total	15 918	9 706	-948	9		-5 299	19 387

DETTES FINANCIÈRES COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées courantes (- 1an)	634		-641			813	806
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit courants (- 1 an)	3 813	90	-4 077		-3	4 485	4 308
Concours bancaires	5 325	2 212			-75		7 461
Autres passifs financiers courants	55	-4	26				77
Total	9 827	2 298	-4 692		-78	5 299	12 653

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	2017
Souscrits au cours de la période	8 230
Remboursés au cours de la période	3 289

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	TOTAL					
	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Au-delà	
Avances conditionnées (+ 1an)	2 402	984	795	593	30	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	15 157	3 916	4 496	2 843	3 902	
Autres passifs financiers non courants	1 828	888	300	231	409	
Passif financier non courant	19 387	5 789	5 591	3 667	4 341	
Avances conditionnées courantes	806	806				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	4 308	4 308				
Concours bancaires	7 461	7 461				
Autres passifs financiers courants	77	77				
Passif financier courant	12 653	12 653				

Caractéristiques des emprunts contractés	Dettes financières à date ⁽¹⁾	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe en euros	17 552	De 0 à 2,1%	2012-2024	N/A	Néant

(1) montant global à rembourser au 31 décembre 2017

4.12. Provisions à court terme

PROVISIONS A COURT TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	48	-	-10	-1	-	37
Autres provisions pour risques	244		-	-88	-	-	-
Total	244	48	-	-98	-1	-	193

4.13. Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Différences temporaires			
Retraitements	5		171
Total	5		171

4.14. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 de la présente annexe.

4.15. Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Subventions d'exploitation et d'investissement	889	1 005	806
Autres produits	3 315	2 307	2 759
Total	4 203	3 312	3 568

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

Les autres produits comprennent les crédits d'impôt recherche.

4.16. Résultats sur cession de participations consolidées

Aucune cession de participations consolidées n'a été constatée durant les trois derniers exercices.

4.17. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

ET CHARGES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Risques sociaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)	-27	-101	
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	97	30	5
Autres produits et charges	-264	-113	-18
Total	-194	-184	-13

4.18. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

■ les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :

- les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,

■ le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les pertes nettes de change s'élèvent à -919 k€ au décembre 2017.

4.19. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -111 k€ sur la période et comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que notamment les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.20. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS au 31 décembre 2017.

CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Impôts différés	-45	600	243
Impôt exigible ⁽¹⁾	-2 368	-1 836	-1 836
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	260	46	512
Contributions sur distributions de dividendes	238 ⁽²⁾	-99	-139
Total	-1 915	-1 099	-1 220

⁽¹⁾ y compris la CVAE.

⁽²⁾ Remboursement des contributions versées en 2015 et 2016 suite à la décision du Conseil Constitutionnel.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux qui ont été adoptés à la date d'arrêté des comptes selon le pays. Pour les entités françaises, les taux retenus au 31/12/2017 sont les taux votés par l'Assemblée Nationale pour l'horizon 2020 à 2022.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Bénéfice (perte) avant impôts	8 391	7 581	3 417
Taux d'impôt chez la mère	34,43%	34,43%	34,43%
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	-2 889	-2 610	-1 177
Différences permanentes et autres	-121	-102	-197
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	531	509	75
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	107	320	509
Résultats taxés à taux réduits ⁽¹⁾	-350	-528	-703
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-864	632	-929
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 673	1 182	1 268
Produit (charge) d'impôts constaté	-1 915	-1 099	-1 220

⁽¹⁾ Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.21. Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2017	2016	2015
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 053	1 033	1 048
Techniciens et autres non cadres	392	305	306
Total	1 445	1 338	1 354

4.22. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Engagements donnés :			
Liés aux opérations de financement de la société			
Nantissements de titres de participation			
Créances cédées non échues			
Contre-garantie sur ligne de découvert			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Contre-garantie sur caution		13	13
Cautions de contre-garanties sur marchés	15	15	50
Cautions de contre-garanties sur appels d'offres			
Sous-total	15	28	63

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Engagements reçus :			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Cautions de contre garanties sur marchés	5		
De la part de clients sur programmes à long terme ⁽¹⁾	108 000	119 000	123 600
Liés aux opérations de financement de la société			
Garanties de paiement reçues de la part de clients			916
Sous-total	108 005	119 000	123 600

(1) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ces clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 (Taux à Échéance Constante) de 1,33% au 31 décembre 2017, est de 102 500 k€.

Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 1.6, chapitre 26 du document de référence 2017.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITE
Division Aerospace*		
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul
MSB Aerospace LLC	USA	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Global Resources CORP	USA	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Ressources Globales Aéro INC	Canada	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace GMBH	Allemagne	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace LTD	Royaume-Uni	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace SARL	Tunisie	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace Maroc SARL	Maroc	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogeclair Aerospace SAS	France	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité
Division Simulation		
Oktal SAS	France	Simulateurs
A.V.Simulation SAS	France	Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels
Division Véhiculier		
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier
Holding		
Sogeclair SA	France	Holding
Rain Luxembourg (Holding Am Du Nord)	Luxembourg	Sous-holding
Sogeclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding
MSB Aerospace CORP	USA	Sous-holding

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (www.sogeclair.com).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Espagne, Canada, Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni, Tunisie et USA.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR en 2017 sont : Afrique du sud, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Finlande, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République Tchèque, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

5.1. Etat de la situation financière consolidée par division

ACTIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Ecarts d'acquisition	10408	10 899			4 149	1 694	3	3
Immobilisations incorporelles	6108	6 765	43	78	2 321	634	209	215
Immobilisations corporelles	5686	4 567	455	497	265	271	175	193
Titres mis en équivalence	77	66						
Immobilisations financières	982	891	17	6	245	239	423	172
Eliminations des titres	-21 520	-21 511	-200	-200	-2 823	-2 823	24 544	24 534
Actif non courant	1740	1 678	315	381	4 156	15	25 354	25 117
Stocks et en-cours	8560	8 745			93	45		
Clients et comptes rattachés	39436	39 491	2928	1 167	8 148	5 440	4	5
Autres actifs courants	3789	3 974	375	218	1 628	1 228	11 150	7 829
Impôts différés	3796	3 740	6	100	275	365	302	222
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2446	2 739	393	341	7 020	1 546	14 357	10 593
Actif courant	58 026	58 688	3 702	1 485	17 163	8 624	25 813	18 750
TOTAL ACTIF	59 766	60 366	4 016	1 867	21 319	8 639	51 167	43 767

PASSIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Capital							2 900	2 900
Primes liées au capital							2 630	2 630
Actions propres							-712	-712
Réserves et résultats accumulés	15 067	13 854	1917	1 559	11 718	6 195	13 394	13 358
Capitaux propres, part du groupe	15 067	13 854	1 917	1 559	11 718	6 195	18 212	18 176
Intérêts minoritaires	3 955	3 880	529	440	4 435	1 441		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	19 023	17 734	2 246	1 999	16 152	7 636	18 212	18 176
Provisions à long terme	2 095	1 584	25	103	1 133	945	419	243
Avances conditionnées à long terme	2 387	2 881			15	72		
Emprunts et dettes financières à long terme	4 822	3 257	3	11	37	102	12 124	9 594
Autres passifs long terme	1	1						
Passif non courant	9 305	7 724	29	114	1 184	1 120	12 543	9 837
Avances conditionnées à court terme	821	407			-15	227		
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 387	1 139	99	21	54	82	2 847	2 626
Emprunts et dettes financières à court terme	7 459	5 072		4	1	248		1
Provisions à court terme	193	244						
Fournisseurs et autres créditeurs	9 813	12 388	659	92	2 316	1 100	508	316
Dettes fiscales et sociales	16 395	15 027	883	413	3 085	2 770	1 410	1 492
Impôts différés					5			
Autres passifs courants	2 395	2 887	459	68	6 603	3 673		
Eliminations intra-groupe	-7 024	-2 256	-557	-845	-8 066	-8 218	15 647	11 318
Passif courant	31 439	34 908	1 542	-246	3 983	-117	20 412	15 754
TOTAL PASSIF	59 766	60 366	4 016	1 867	21 319	8 639	51 167	43 767

5.2. Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	127 738	120 955	3 689	1 530	15 893	14 038	2	
Autres produits de l'activité	2 354	1 439	119	133	1 702	1 718	29	21
Achats consommés	-47 907	-44 332	-1 740	-406	-5 972	-5 536	-1 946	-1 936
Charges de personnel	-68 087	-63 896	-1 298	-1 016	-6 625	-6 587	-1 828	-2 313
Impôts et taxes	-819	-783	-49	-36	-144	-144	-217	-208
Dotation aux amortissements et provisions	-2893	-3 205	-107	-111	-485	-499	-225	-37
Autres charges	-928	-251	-18		-65	-10	-111	-78
Opérations d'exploitation Intra-Gruppe	-4 690	-4 606	43	-160	-569	-428	5 216	5 193
Résultat Opérationnel courant	4 769	5 320	639	-67	3 735	2 553	921	643
Autres produits et charges opérationnels	1 347	424	-3	1	-214	-19	-1 324	-591
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	6 116	5 745	637	-66	3 521	2 534	-403	52
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	11	-47						
Résultat Opérationnel	6 127	5 697	637	-66	3521	2 534	-403	52

6 - PARTIES LIEES

6.1. Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux de des actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2017).

Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2017, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Il n'existe pas de dettes envers la SCI SOLAIR au 31 décembre 2017.

Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2. Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middenext.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est indiquée au paragraphe 3 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2017).

6.3. Dirigeants

Sur la période, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court et à long terme des principaux dirigeants.

20.3.3. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	208 767	214 688	90 305
Immobilisations corporelles	175 402	192 972	257 550
Immobilisations financières	25 458 205	26 207 468	24 960 428
Actif immobilisé	26 842 374	26 615 128	25 308 284
Avances et acomptes versés sur commande	1 817	1 817	
Créances clients et comptes rattachés	2 045 785	2 015 269	2 179 039
Autres créances	19 882 308	15 776 377	13 085 807
Disponibilités et VMP	14 277 295	10 588 825	7 015 317
Charges constatées d'avance	267 396	70 604	21 522
Actif circulant	36 474 601	28 452 8935	22 301 685
Total actif	63 316 975	55 068 021	47 609 969
PASSIF	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	10 768 088	10 723 758	7 750 913
Résultat de l'exercice	1 853 922	1 752 225	4 073 996
Capitaux propres	19 594 409	19 448 383	18 797 309
Provisions	419 400	242 995	317 981
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 322 026	6 985 316	8 803 447
Emprunts et dettes financières diverses	30 038 145	26 564 553	18 454 010
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	527 536	320 681	288 461
Dettes fiscales et sociales	1 374 652	1 469 136	947 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	40 807	36 957	913
Dettes	43 303 166	35 376 643	28 494 679
Total passif	63 316 975	55 068 021	47 609 969

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	5 257 179	5 238 427	5 263 037
Reprises sur provisions, transferts de charges	1 274	77 261	18 230
Autres produits	28 972	21 120	43 049
Produits d'exploitation	5 287 426	5 336 808	5 324 316
Achats et charges externes	1 978 236	1 962 847	2 005 207
Impôts, taxes et versements assimilés	243 705	259 194	265 374
Charges de personnel	1 810 295	2 296 088	1 827 671
Dotations aux amortissements	124 072	106 501	100 165
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	149 548		76 896
Autres charges d'exploitation	111 209	77 661	72 087
Résultat d'exploitation	870 361	634 516	976 917
Produits financiers	2 342 979	2 108 266	3 286 980
Charges financières	367 528	389 936	425 098
Résultat financier	1 975 450	1 718 330	2 861 883
Résultat courant avant impôts	2 845 811	2 352 847	3 838 800
Produits exceptionnels	143 468	42 330	130 718
Charges exceptionnelles	1 344 877	655 937	11 379
Résultat exceptionnel	(1 201 410)	(613 607)	119 339
Impôt sur les bénéfices	(209 520)	(12 986)	(115 857)
Résultat net	1 853 922	1 752 225	4 073 996

20.3.4. Annexes aux comptes annuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C. L'exercice clos le 31/12/2017 présente un total de bilan avant répartition de 63 316 975 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 7 773 872 €, et dégage un bénéfice de 1 853 922 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 15 ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16 mars 2018, par le Conseil d'Administration.

Sommaire

Élément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
	I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE				
1	II – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT				
2	État de l'actif immobilisé	2			
3	État des amortissements	2			
4	État des provisions	3			
5	État des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Éléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Charges et produits financiers vis-à-vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	9			
	<i>Variation des capitaux propres</i>	10			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			X	
7	Crédit-bail				
8	Engagements financiers	11			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	12			
12	Rémunération des dirigeants	13			
13	Effectif moyen	14			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				X
15	Liste des filiales et participations	15			
	V – AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS				X

ANNEXE NOTE N° 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SOGECLAIR SA a constaté sur la période, un crédit d'impôt en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 17 274 €. Au cours de l'exercice, la société a reçu un remboursement de CICE relatif à l'exercice 2013. Conformément au I de l'article 244 quater du CGI, le CICE est utilisé notamment en matière d'investissement et de soutien à la politique de Ressources Humaines.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 3 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement ANC 2016-07. Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan. Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATÉGORIE	MODE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur

des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
 - au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
 - le taux d'actualisation s'établissait à 7,54 %, fin 2017, sur la base :
 - du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,68%,
 - d'une prime de marché de 6.5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infiancials), de 1,06.
- Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2017, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31 décembre 2017, SOGCLAIR détenait 144 340 actions propres pour une valeur de 712 118 €. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice. Compte tenu des derniers cours du titre (47.75 € au 31 décembre 2017), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Equivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2017, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat immédiat d'une quote-part significative sans pénalité.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "FIFO".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes :

SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2017, SOGECLAIR enregistre, au titre de l'intégration fiscale, une économie d'impôt de 209 520 €.

ANNEXE NOTE N° 2

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	691 705 €	(1) 51 564 €		743 359 €
Immobilisations incorporelles en cours	118 433 €	25 850 €	(1) 29 180 €	115 103 €
Immobilisations corporelles	756 993 €	52 542 €	9 707 €	799 827 €
Immobilisations financières	26 237 957 €	250 738 €		26 488 695 €
	27 805 088 €	380 784 €	38 888 €	28 146 984 €

(1) dont 29 180 € par virement du poste immobilisations incorporelles en cours au poste logiciel

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	595 450 €	54 245 €		649 695 €
Immobilisations corporelles	564 020 €	69 827 €	9 422 €	624 425 €
Immobilisations financières	30 490 €			30 490 €
	1 189 960 €	124 072 €	9 422 €	1 304 610 €

ANNEXE NOTE N° 3

ÉTAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ⁽¹⁾ de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	242 995 €	149 548 €		392 543 €
Provisions pour créances douteuses	101 082 €			101 082 €
Provisions pour risques et charges		26 857 €		26 857 €
Provisions pour dépréciation financière	30 490 €			30 490 €
	374 566 €	176 405 €		550 972 €

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

(1) dont provisions utilisées : 0 €

(2) Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société applique les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

ANNEXE NOTE N° 4

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		À moins d'1 an	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
• Prêts	915 €		915 €
• Autres	421 720 €		421 720 €
Créances de l'actif circulant			
• Créances clients et comptes rattachés	2 045 785 €	2 045 785 €	
• Impôts et taxes	10 808 776 €	1 749 365 €	9 059 411 €
• Autres	106 075 €	106 075 €	
• Comptes courants des filiales	9 068 539 €	9 068 539 €	
• Charges constatées d'avance	267 396 €	267 396 €	
TOTAL	22 719 206 €	13 267 160 €	9 482 046 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• A 1 an au maximum à l'origine	356 €	356 €		
• A plus d'1 an à l'origine	11 321 670 €	1 797 256 €	7 524 414 €	2 000 000 €
Emprunts et dettes financières - Divers	800 643 €	639 353 €	161 290 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	527 536 €	527 536 €		
Dettes fiscales et sociales	1 374 652 €	1 374 652 €		
Groupe et associés	29 237 502 €	29 237 502 €		
Autres dettes	0 €	0 €		
Produits constatés d'avance	40 807 €	40 807 €		
TOTAL	43 303 166 €	33 617 461 €	7 685 705 €	2 000 000 €

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	27 536 €
Intérêts courus à payer	350 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 512 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	79 444 €
Charges à payer sur salaires	430 000 €
Charges/CP et CET	38 133 €
Charges sociales à payer	206 400 €
Impôts charges à payer	33 803 €
Autres dettes	39 944 €
TOTAL	1 219 122 €

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES (hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CRÉANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	1 223 858 €	19 238 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	58 773 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	95 527 €	
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	83 051 €	
SERA INGENIERIE SAS	81 242 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	227 476 €	
MSB DESIGN	10 000 €	
RESSOURCES GLOBALES AERO	50 000 €	
AV SIMULATION	108 394 €	
OKTAL SAS	75 390 €	
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	30 096 €	
TOTAL	2 043 805 €	19 238 €

ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	267 396 €	40 807 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	267 396 €	40 807 €

ANNEXE NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 900 000	1 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	2 900 000	1 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.

ANNEXE NOTE N° 7**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES**

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE SAS		1 205 100 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH		8 608 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		3 064 €
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		5957 €
S2E CONSULTING SAS		408 €
SERA INGENIERIE SAS		656 €
AVIACOMP SAS		14 806 €
RAIN Luxembourg SA		16 594 €
OKTAL SAS		882 000 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS		6 €
TOTAL	0 €	2 137 199 €

ANNEXE NOTE N° 8**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2017 :

■ Pénalités & jugement	-31 151 €
■ Charges intra-groupe	-1 286 584 €
■ Résultat sur cessions d'immobilisations	20 131 €
■ Dégrèvements impôts	123 051 €
■ Provision pour impôts	-26 857 €
	-1 201 410 €

ANNEXE NOTE N° 9**VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

	AVANT IMPÔT	IMPÔT CORRESPONDANT	APRÈS IMPÔT
Résultat courant	2 845 811 €	278 754 €	2 567 057 €
Résultat exceptionnel	-1 201 410 €	-278 754 €	-922 656 €
Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale		-348 163 €	348 163 €
Contribution sur les dividendes		138 643 €	-138 643 €
Total	1 644 401 €	-209 520 €	1 853 921 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et ses filiales SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS. Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR. Pour l'exercice 2017, une économie d'impôt de 209 520 € a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N° 10**TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	A l'ouverture l'exercice	Affectation résultat	Dividendes distribués	Autres	Résultat de de l'exercice	A la clôture de de l'exercice
Capital social	2 900 000 €					2 900 000 €
Prime émission	1 591 982 €					1 591 982 €
Prime fusion	1 037 867 €					1 037 867 €
Réserve légale	290 000 €					290 000 €
Autres réserves	1 152 551 €					1 152 551 €
Report à nouveau	10 723 758 €		€ 45 775 €	90 105 €		10 768 088 €
Résultat exercice	1 752 225 €	- 1 752 225 €	1 752 225 €		1 853 922 €	1 853 922 €
Total capitaux propres	19 448 383 €	- 1 752 225 €	1 798 000 €	90 105 €	1 853 922 €	19 594 409 €

ANNEXE NOTE N° 11**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Nantissements	Néant
Autres engagements donnés	
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	Néant
• Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
• Garantie sur emprunts (filiale)	1 373 796 €

Engagements reçus**Montant**

- Abandon de créances envers Sogclair Aerospace GmbH avec clause de retour à meilleure fortune
 - valable jusqu'au 31/12/2026 600 000 €
 - valable jusqu'au 20/12/2027 367 691 €

- Abandon de créances envers AVIACOMP SAS avec clause de retour à meilleure fortune 918 893 €

La société a consenti au cours de l'exercice un abandon de créance à sa filiale Sogclair Aerospace GmbH d'un montant de 367 691 €, et à sa filiale AVIACOMP SAS pour 918 893 €, avec une clause de retour à meilleure fortune.

ANNEXE NOTE N° 12

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT	IMPÔT
ALLEGEMENT		
<i>À déduire l'année suivante</i>		
• Organic		
• Plus value latente	33 414 €	11 138 €
<i>À déduire ultérieurement</i>		
• Provisions pour risques		
• Provisions pour actions propres		
• Provisions pour retraite	149 548 €	49 849 €
TOTAL ALLEGEMENT	182 963 €	60 988 €
ACCROISSEMENT		
TOTAL ACCROISSEMENT	NÉANT	

ANNEXE NOTE N° 13

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 933 174 €.

ANNEXE NOTE N° 14

EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens supérieurs : 15,5

ANNEXE NOTE N° 15

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Capitaux propres après résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au titre de 2017	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
• SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 127 €	397 255 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	819 382 €		7 081 906 €	-30 549 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	19 405 780 €	100,00%	4 162 655 €	4 162 655 €	-19 507 728 €		61 912 973 €	2 857 598 €	1 205 100 €	
• SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	1 511 684 €	87,95%	640 748 €	640 748 €	403 874 €		5 449 315 €	50 546 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	6 313 €	100,00%	4 772 264 €	4 772 264 €	1 267 517 €		11 047 335 €	-189 018 €		
• RAIN Luxembourg SA	7 410 000 €	7 097 955 €	100,00%	7 410 000 €	7 410 000 €	3 715 153 €			-189 814 €		
• AVIACOMP SAS	4 729 670 €	2 566 591 €	100,00%	5 141 948 €	5 141 948 €	1 930 727 €		19 614 285 €	-229 399 €		
• CHECKAERO SARL	40 000 €	130 737 €	75,00%	30 000 €	30 000 €	-100 000 €		13 406 €	-2 764 €		
• OKTAL SAS	1 000 000 €	6 560 118 €	98,00%	2 814 875 €	2 814 875 €	-5 541 350 €		8 055 397 €	1 434 595 €	882 000 €	
• SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	2 637 179 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-512 920 €		4 019 093 €	540 659 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				149 505 €	149 505 €	-2 805 096 €					6 €

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Déclarations

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse
S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOGECLAIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons

apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 14 559 K€, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note 1.3.2.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier et la cohérence de ces projections avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;

- la pertinence du taux de croissance retenu et du calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux projetés.

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle

interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGECLAIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017, pour un montant net de 25 323 K€ euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant la valeur actualisée des cash-flows des filiales, telle qu'indiquée dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR par l'assemblée générale du 7 juin 2004 pour le cabinet EXCO et du 28 mai 2009 pour le cabinet SAS MOREREAU AUDIT (ayant succédé à la nomination de M. MOREREAU au 13 mai 1997).

Au 31 décembre 2017, le cabinet EXCO était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAS MOREREAU AUDIT dans la 21^{ème} année.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa

connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant nous nous entretenons avec le conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse, le 18 Avril 2018
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH, au capital de 26 000 € et ayant son siège social à HAMBOURG (Allemagne) - 21147 - Georg Heyken Strasse, 4.

■ **Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% :**

- SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Abandon de créances :

- En date du 20 Décembre 2017, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 20 Décembre 2017.

- Montant de l'abandon de créances : 367 691 €

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

- Poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.

Autorisation :

- Conseil d'Administration du 13 Décembre 2017

2. Avec la société AVIACOMP SAS, au capital de 4 729 670 € et ayant son siège social à TOULOUSE - 31300 - 7, Rue de Caulet.

■ Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% :

SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Abandon de créances :

- En date du 29 Décembre 2017, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société AVIACOMP SAS reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 29 Décembre 2017.

- Montant de l'abandon de créances : 918 893 €

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

■ Poursuite des activités commerciales du Groupe.

Autorisation :

■ Conseil d'Administration du 13 Décembre 2017

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, actionnaire disposant directement ou indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature de la convention :

■ Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

La somme, réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de 31 272 €

Intérêt du maintien de la convention :

■ Support de l'outil de travail.

2. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIRE, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Administrateur concerné :

■ Philippe ROBARDEY, Associé dans cette société.

Nature de la convention :

■ Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- . Avenant n°7 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1 156 m² et places de parking.
- . Bail n° 3 portant sur une superficie de 100 m² et places de parking.
- . Bail n° 4 portant sur une superficie de 200 m² et places de parking.
- . Avenant n°2 au bail n° 5 portant sur une superficie de 2 868 m² et places de parking.
- . Bail n° 6 portant sur une superficie de 76 m².
- . Bail n° 7 portant sur une superficie de 39 m².

- Montant pris en charge :	752 872 €
- Loyer	527 330 €
- Charges locatives	83 038 €
- Assurances	6 471 €
- Taxes foncières	136 033 €

Intérêt du maintien de la convention :

- Support de l'outil de travail.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH, au capital de 26 000 € et ayant son siège social à HAMBOURG (Allemagne) - 21147 - Georg Heyken Strasse, 4.

■ Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% :

- SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Abandon de créances :

- En date du 17 Mai 2016, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 17 Mai 2016.

- Montant de l'abandon de créances : 600 000 €

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

- Poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.

Autorisation :

- Conseil d'Administration du 19.05.2016

2. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de l'engagement :

■ - Le Conseil d'administration du 15.03.2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Fait à Toulouse, le 18 Avril 2018
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

20.4.2. Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3. Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5. Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles établies au 31 décembre 2017.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

SOGCLAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogclair.com au sein de la rubrique investisseurs.

20.7. Politiques et distributions de dividendes

20.7.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2017 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,62 € par action, soit un montant total de 1 798 000 €. Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices sont indiqués ci-dessous :

	2017	2016	2015	2014
Montant total*	1 798 000 €**	1 798 000 €	1 160 000 €	1 450 000 €
Dividende global brut / action	0,62 €	0,62 €	0,40 €	0,50 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	27,76%	28,17%	52,79%	30,80%

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau
** Proposé à l'Assemblée générale du 17 mai 2018

20.7.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

20.7.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2017 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21 Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et autorisé

Au 31 décembre 2017, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 2.900.000 actions ordinaires souscrites de nominal de 1 € chacune.

Au 31 mars 2018, le nombre d'actions composant le capital social s'élève toujours à 2.900.000. Il représente 4.851.721 droits de vote théoriques (bruts) et 4.705.922 droits de vote réels (nets). L'écart entre le nombre de droits théoriques et le nombre de droits réels correspond au nombre d'actions auto détenues et celui entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

Le tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital figure au chapitre 1.1.5 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

21.1.2. Autres actions non représentatives du capital

Néant.

21.1.7. Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	-	725 000	2 900 000 €
A.G.M. du 17/05/2013	Division par 4 de la valeur nominale de l'action	-	-	-	2 900 000	2 900 000 €

21.1.3. Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.1.4. Valeurs mobilières

A la date du 31 décembre 2017, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.7 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

21.1.5. Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6. Options ou accords

Néant.

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social

(Article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

21.2.3. Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les modifications des droits des actionnaires s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur.

21.2.5. Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure,

heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6. Éléments de changement de contrôle

En dehors des informations indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence, il n'existe pas de disposition statutaire susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21 Informations complémentaires

21.2.7. Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence. Il n'existe pas de franchissement de seuils statutaire.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué au chapitre 1.1.5 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence. Les modifications du capital interviennent dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.9. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

21.2.10. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (dès cotation).

CM CIC Market Solutions assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3. Nantissements, garanties et sûretés

Les cautions et sûretés sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22 Contrats importants

A date, SOGECLAIR n'a pas conclu de contrats importants en dehors du cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au paragraphe 6 du présent document de référence.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1. Déclaration d'expert

Néant.

23.2. Autres déclarations

Néant.

24 Documents accessibles au public

24.1. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2. Information des actionnaires et analystes

SOGCLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

Ces actions de communication se traduisent par un document de référence incluant le rapport financier annuel pour l'exercice, des communiqués de presse et avis financiers dans la presse écrite, une

réunion d'information SFAF (le 21 mars 2018 pour les résultats annuels 2017), et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGCLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.com, au sein de la rubrique « investisseurs ».

Calendrier prévisionnel des publications en 2018

Chiffres d'affaires 2017 07 février 2018

Résultats annuels 2017 21 mars 2018

Période d'embargo : Du 07/03/2018 au 21/03/2018

Chiffre d'Affaires 1^{er} trimestre 2018 02 mai 2018

Chiffre d'Affaires 2^{ème} trimestre 2018 25 juillet 2018

Résultats 1^{er} semestre 2018 12 septembre 2018

Période d'embargo : Du 29/08/2018 au 12/09/2018

Chiffre d'Affaires 3^{ème} trimestre 2018 07 novembre 2018

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25 Informations financières sur les participations

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Le tableau des filiales et participations est disponible dans l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 présentée au chapitre 20 du présent document.

26 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2018

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre groupe

1. Situation du groupe - Progrès réalisés

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

1.1. Bilan de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 147,32 M€ en hausse de 7,91 % par rapport à 2016. Cette croissance a été portée par la diversification du Groupe sur ses activités internationales. Cette progression du chiffre d'affaires à l'international qui représente près de 54 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, a permis de pallier la forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques.

Les charges non courantes, représentent 0,18 M€ contre 0,23 M€ en 2016, tandis que le résultat opérationnel courant s'établit à 6,8% du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du Groupe, que nous soumettons à votre approbation, s'élève à 5,5 M€ et représente 3,7 % du Chiffre d'Affaires. La légère baisse du résultat net part du groupe est due à :

- d'une part à la baisse du résultat financier lié aux effets de change défavorables sur l'exercice.
- et d'autre part une augmentation de la charge d'impôt liée notamment aux changements de taux d'impôt adoptés ou votés à la date d'arrêté des comptes selon le pays.

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé augmentent de 23% et atteignent près de 55,83 M€. La trésorerie s'établit à près de 24,2 M€ avec un gearing à 8 % contre 16% en 2016.

Activité des divisions :

Division Aerospace (CA 127,74 M€ - EBITDA* 7,7 M€)

L'activité est marquée notamment par :

- Une forte croissance de l'activité en Amérique du Nord,
- un développement important de nos activités Produits,
- une diversification de notre portefeuille client, notamment grâce à notre offre en 3D Printing qui produit ses premiers résultats encourageants,
- la poursuite d'une baisse significative des travaux d'ingénierie induite par la forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques commerciaux,
- une consolidation de la mutation de nos activités de développement vers :
 - des activités de support à la production,
 - des activités de suivi série et de support aux OEM (Airbus, Bombardier, Dassault, ATR...) pour le maintien en conditions opérationnelles d'une flotte mondiale grandissante,
 - des centres de maintenance avions où SOGECLAIR a réalisé des percées significatives.

Division Simulation (CA 15,9 M€ - EBITDA* 4,2 M€)

L'activité de la division a été marquée en 2017 par :

- la création de la société AVS (Autonomous Vehicle Simulation) filiale par SOGECLAIR (65%) et du Groupe Renault (35%),
- une accélération de la mise sur le marché de logiciels de simulation et de simulateurs de conduite,
- un renforcement de la capacité de développement et de tests des véhicules autonomes,
- une intensification de l'activité de modélisation des senseurs infrarouges et radar.

La division Simulation a vu une hausse de 13,2% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2016, notamment grâce aux effets d'une activité système soutenue.

Division Véhiculier (CA 3,7 M€ - EBITDA* 0,7 M€)

Après une année 2016 en recul, la division Véhiculier a vu un important rebond de son chiffre d'affaires à +141,2% en 2017. Cette progression résulte de la combinaison du déclenchement de contrats : le MCO (Maintien en Condition Opérationnelle) du SOUVIM, et du lancement en urgence opérationnelle de deux contrats Défense concernant la lutte contre les mines et pièges.

A noter également sur 2017 l'essentiel des travaux d'adaptation de véhicules de défense destinés à l'export pour un grand systémier français.

Le développement de « ROBBOX » s'est poursuivi sur 2017 avec la construction d'un prototype industrialisé qui roulera début 2018.

* *résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles*

1.2. Evolution prévisible

La Société poursuit au cours de l'exercice l'équilibrage de son offre dans un contexte persistant de forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques commerciaux. Elle continue donc sa diversification par l'intensification de ses offres de produits et oriente son offre de services vers des activités liées aux cadences de production et au soutien des appareils en service tout en préservant son savoir-faire historique sur les activités de développement.

1.3. Evénements importants survenus depuis la clôture

Néant.

1.4. Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique, spatial, automobile et ferroviaire, pour le civil et la défense.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2017

(en milliers d'euros)	Aerospace	Simulation
Travaux de développement immobilisés	269	411

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation, un programme de la division Véhiculier, le programme de sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression et le label d'autorité de modifications d'aéronefs au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- avion du futur : 3 projets issus du programme CORAC en partenariat avec de grands partenaires étatiques

- développement de nouvelles architectures (nouvelles solutions techniques de plancher composite et équipements associés)
- développement de nouveaux process d'engineering
- développement de nouveaux concepts et processus pour l'obtention de sous-ensembles de grande taille en ALM (3D Printing)
- développement d'outils d'enrichissement et d'extraction des données de maquette numérique,
- développement de concepts dédiés à des procédés de fabrication innovants aux grands industriels (Pultrusion / Thermoplastique / Réparation par Fabrication Additive)
- développement de nouveaux concepts d'équipements pour la cabine et le cockpit d'avions
- recherche en matière de développement et d'industrialisation de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- recherche en matière de véhicules autonomes,
- environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

1.5.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	147 322	136 523	127 782
Autres produits de l'activité	4 203	3 312	3 565
Achats consommés	-57 564	-52 210	-46 670
Charges de personnel	-77 837	-73 812	-74 096
Impôts et taxes	-1 229	-1 172	-1 081
Dotation aux amortissements et provisions	-3 710	-3 853	-4 044
Autres charges	-1 121	-339	-305
Résultat Opérationnel Courant	10 064	8 449	5 151
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels	-194	-184	-13
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	9 870	8 265	5 138
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	11	-47	-47
Résultat Opérationnel	9 881	8 218	5 091
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-774	53	-1 075
Coût de l'endettement financier brut	-605	-629	-630
Coût de l'endettement financier net	-1 379	-577	-1 706
Autres produits et charges financiers	-111	-159	32
Résultat avant impôt	8 391	7 482	3 417
Charges d'impôt	-1 915	-1 099	-1 220
Résultat net	6 477	6 383	2 197
Part du groupe	5 510	5 881	2 216
Part des minoritaires	966	502	-19
(en euros)	2017	2016	2015
Résultat par action	1,90	2,03	0,76
Résultat dilué par action	1,90	2,03	0,76

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- une augmentation du chiffre d'Affaires grâce notamment aux activités internationales,
- une amélioration de la rentabilité opérationnelle courante portée notamment par le redressement de la rentabilité de la division véhiculier mais aussi de la hausse de rentabilité de la division Simulation,
- une dégradation du coût de l'endettement financier net par rapport à 2016 liée à un effet de change défavorable,
- une augmentation de la charge d'impôt liée notamment aux changements de taux d'impôt adoptés ou votés à la date d'arrêté des comptes selon le pays,
- une hausse du résultat net total mais une baisse du résultat net part du groupe.

1.5.2. L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Ecart d'acquisition	14 559	12 596	12 063
Immobilisations incorporelles	8 680	7 692	8 883
Immobilisations corporelles	6 582	5 528	4 940
Titres mis en équivalence	77	66	17
Immobilisations financières	1 666	1 308	1 213
Actif non courant	31 565	27 191	27 117
Stocks et en-cours	8 652	8 790	7 293
Clients et comptes rattachés	50 515	46 103	43 231
Autres actifs courants	16 942	13 249	13 488
Impôts différés	4 379	4 427	4 162
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 216	14 878	11 074
Actif courant	104 704	87 447	79 248
TOTAL ACTIF	136 268	114 638	106 365
PASSIF (en milliers d'euros)	2017	2016	2015
Capital	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés	42 095	34 966	28 817
Capitaux propres, part du groupe	46 913	39 784	33 635
Intérêts minoritaires	8 919	5 761	6 044
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	55 832	45 545	39 679
Provisions à long terme	3 673	2 875	2 594
Avances conditionnées à long terme	2 402	2 953	3 055
Emprunts et dettes financières à long terme	16 986	12 965	10 746
Autres passifs long terme	1	1	97
Passif non courant	23 061	18 795	16 492
Avances conditionnées à court terme	806	634	216
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4 386	3 868	4 583
Emprunts et dettes financières à court terme	7 461	5 325	6 551
Provisions à court terme	193	244	
Fournisseurs et autres créditeurs	13 296	13 896	12 933
Dettes fiscales et sociales	21 772	19 702	19 991
Impôts différés	5		171
Autres passifs courants	9 457	6 628	5 750
Passif courant	57 375	50 298	50 195
TOTAL PASSIF	136 268	114 638	106 365

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

A l'actif :

- une hausse des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles suite à l'intégration d'A.V.Simulation dans le périmètre de consolidation
- des immobilisations corporelles en hausse suite à des investissements dans les divisions Aerospace et Simulation afin de faire face à un accroissement d'activité,
- des créances clients en hausse suite à une hausse d'activité,
- d'autres actifs courants en hausse du fait de l'augmentation des créances fiscales,
- une trésorerie en forte augmentation sur la période.

Au passif :

- des capitaux propres part du Groupe en nette progression,
- une augmentation des minoritaires due principalement à la participation du groupe RENAULT dans A.V. Simulation,
- des avances conditionnées en baisse compte tenu des remboursements de la période,
- des dettes financières en hausse suite à de nouveaux emprunts et des remboursements sur la période,
- des dettes fournisseurs et autres créiteurs en baisse sur la période,
- d'autres passifs courants en hausse compte tenu de l'augmentation des produits constatés d'avance.

1.5.3. Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding se présente comme suit :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	127 738	120 955	3 689	1 530	15 893	14 038	2	
Autres produits de l'activité	2 354	1 439	119	133	1 702	1 718	29	21
Achats consommés	-47 907	-44 332	-1 740	-406	-5 972	-5 536	-1 946	-1 936
Charges de personnel	-68 087	-63 896	-1 298	-1 016	-6 625	-6 587	-1 828	-2 313
Impôts et taxes	-819	-783	-49	-36	-144	-144	-217	-208
Dotation aux amortissements et provisions	-2 893	-3 205	-107	-111	-485	-499	-225	-37
Autres charges	-928	-251	-18		-65	-10	-111	-78
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 690	-4 606	43	-160	-569	-428	5 216	5 193
Résultat Opérationnel Courant	4 769	5 320	639	-67	3 735	2 553	921	643
Autres produits et charges opérationnels	1 347	424	-3	-1	-214	-19	-1 324	-591
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	6 116	5 745	637	-66	3 521	2 534	-403	52
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	11	-47						
Résultat Opérationnel	6 127	5 697	637	-66	3 521	2 534	-403	52

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 principaux types de contrats :

- Assistance technologique à 23% de l'activité : il s'agit en quasi-totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages à 42% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Produits et systèmes à 35% de l'activité : il s'agit de contrats :
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR. Leur durée est fonction du type d'équipement,
 - comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans et plus.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyens.

Les contrats de 'work packages' présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes sont par ordre chronologique :

- a) sous-estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser. Toutefois, des risques de travaux inhérents à la production en série ou à la période de garantie peuvent exister.

Risques de dépendance

Clients

En 2017 tous marchés confondus, le Groupe a compté 235 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de zones géographiques et de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du Groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 94% du chiffre d'affaires consolidé dont 1 est nouveau client en 2017,
- les 20 premiers cumulent 83% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là tous étaient déjà clients en 2016,
- les 10 premiers cumulent 72% du chiffre d'affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2016,
- les 5 premiers clients cumulent 60% du chiffre d'affaires consolidé, même pourcentage qu'en 2016.

Le 1er client du groupe, AIRBUS France, représente 22% du chiffre d'affaires consolidé, contre 24% en 2016. Le chiffre d'affaires (avions commerciaux) de l'entreprise européenne AIRBUS représente 41% contre 48% en 2016. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts de produits et de services répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS: France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Le groupe a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

A noter en 2017 que le partenariat historique (plus de 15 ans) avec RENAULT a débouché sur la création d'A.V. Simulation, filiale codétenue par SOGECLAIR à 65% et par le groupe RENAULT à 35%.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

Le Groupe s'était engagé dans le cadre du programme Learjet 85 développé par Bombardier avant que ce dernier n'annonce l'annulation définitive du programme le 29 octobre 2015.

Par ailleurs SOGECLAIR s'est engagée sur 3 contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et Bombardier CSeries en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagés avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM. A fin décembre 2017, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 337 commandes fermes.

Nos livraisons cumulées à fin 2017 s'élevaient à 251 (dont 12 sur l'exercice). Les dépenses de développement engagées avaient été totalement amorties.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et au Bombardier CSeries portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronefs via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECAHERS. Sa participation a été rachetée par SOGECLAIR en 2016.

Au 31 décembre 2017, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

A fin décembre 2017, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 858 commandes fermes. Le carnet de commandes CSeries annoncé par Bombardier comptait 360 commandes fermes. Les premières livraisons de 'shipset' ont commencé en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence. D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 92 k€.

Ventes propres

L'objectif pour toutes les divisions du groupe est de renforcer la gamme produits et le portefeuille clients. Cela s'applique aux équipements pour simulateurs de vol, (notamment pour les produits destinés à répondre aux besoins des Full Flight Simulators et des Hélicoptères) ainsi qu'aux produits d'Aviacomp (trappes de voilure) et aux mobiliers intérieurs pour avions d'affaire (tables de conférence, meubles, mécanismes...).

SOGECLAIR continue également de développer et d'étoffer sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANeR pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en incluant à présent un module ADAS (Advanced Driver Assistance System) pour la partie automobile, un nouveau moteur d'intelligence artificielle pour la partie Ferroviaire et en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur de tramway, simulateur de métro, simulateur de transport ferroviaire et simulateur de conduite aéroportuaire.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs français et au soutien d'organismes publiques.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- le suivi de l'exposition aux devises,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGECLAIR détient 1 942 actions propres au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, au-delà du contrat d'animation, SOGECLAIR détient 144 340 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Événements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	72 268
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	19 192
Programme de rachat entre mars et juin 2009	17 528
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	27 588
Programme de rachat entre août et septembre 2011	4 360
Programme de rachat entre septembre et octobre 2014	1 517
Programme de rachat entre septembre et octobre 2015	1 887
Total	144 340

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2017 aux concours court-terme.

Les différents emprunts de SOGECLAIR sont souscrits à taux fixe ou font l'objet de swap de taux.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3.4 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

L'essentiel des coûts de production sont en EUR et en CAD, alors que plusieurs contrats comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollar US. Ainsi le Chiffre d'Affaires réalisé en USD en 2017 est de 50,3 M€. Outre une couverture naturelle mise en place par une politique d'achats en USD, une couverture partielle du risque résiduel, du type vente à terme pour un solde à fin 2017 de 11,2 M\$ US a été mise en place. Nous vous rappelons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

Au cours de l'exercice 2017, l'impact sur les comptes est négatif pour 919 k€ contre un impact négatif de 61 k€ en 2016.

La variation négative de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 850 k€ sur 2017, contre une variation positive de près de 583 k€ en 2016.

Les informations sur l'évolution de ces écarts de conversion sont indiquées au paragraphe 2 des comptes consolidés du chapitre 20.3.1 du présent document de référence.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2017 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie brute au 31 décembre 2017 s'élève à 24,22 M€.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est de (4,6 M€) en 2017, contre (7,3 M€) en 2016, sous l'effet d'une amélioration du BFR, et malgré une augmentation des investissements.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant financier.

Risques juridiques

Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGECLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

A la connaissance de SOGECLAIR, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant total provisionné au bilan pour les litiges en cours s'élève à 854 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2017.

Risques opérationnels

Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux concernent principalement les activités industrielles (France et Canada). Les équipements sont déclarés et conformes aux normes applicables en France, Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE, ainsi qu'à la directive 87/404. Par ailleurs, les activités Equipement, Véhiculier et Trappes de voilure font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.

Il en est de même pour le groupe MSB qui s'engage, par les normes environnementales canadiennes à respecter les dispositions prévues pour l'élimination des déchets de l'étape d'usinage, jusqu'à l'assemblage et la finition des produits.

Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

1.7. Procédures de contrôle interne et procédures de gestion des risques

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

■ Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

■ Services financiers

Les services financiers sont en charge des domaines suivants :

Consolidation, comptabilité, trésorerie, financement, contrôle de gestion et fiscalité,

Fusion-acquisition, communication et publication financière, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

■ Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

■ Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance ou décroissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

■ Arrêtés comptables

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

■ Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- prise de commandes et carnet de commandes,
- facturation et niveau des travaux en cours,
- effectifs, masse salariale et sous-traitance,
- salaire moyen,
- indicateurs de productivité,
- trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting,
- ERP en cours d'implémentation dans certaines filiales en vue d'un déploiement plus large.

Des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à

la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématiquement, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2017, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

1.8. Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

2. Situation des sociétés du Groupe

L'exercice a été marqué par :

- La Création de la Société AVS (Autonomous Vehicle Simulation), filiale de SOGECLAIR (65%) et du Groupe Renault (35%).
- Le démarrage de l'usine de Savannah (Géorgie, USA).
- L'ouverture d'une filiale au Maroc : Sogclair Aerospace Maroc.
- Le déploiement de l'offre ALM en coopération avec ADDUP.

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent, pour leurs comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016 mentionner dans leur rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients. L'article D. 441-4 précise les informations devant être communiquées à ce titre. Les modèles de tableaux récapitulatif ces informations sont fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) 31/12/2017	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) 31/12/2017	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	8					2	0					46
Montant total des factures concernées HT en K€	52				3	3		67		35	285	387
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	2,2%				0,1%	0,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,0%	1,3%	0,0%	0,7%	5,4%	7,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant						néant					
Montant totales des factures exclues HT en K€	néant						néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais contractuels 45 jours fin de mois					

- La participation à de grands projets institutionnels (DGA, CORAC, CNES, CLEANSKY2, SVA Systems X...)

2.1. Activités et résultats de SOGECLAIR SA -

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- un Chiffre d'Affaires de 5.257 k€ (contre 5.238 k€ pour l'exercice précédent),
- un bénéfice de 1.854 k€ (contre un bénéfice de 1.752 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Evolution prévisible

L'exercice 2018 sera marqué par la poursuite des activités de gestion et de support au profit de l'ensemble des filiales.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement sont indiquées au paragraphe 1.4 du présent rapport.

Rôle de la société mère

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer :

- pour les filiales françaises, leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye, comptabilité, trésorerie et secrétariat juridique,
- Pour les filiales étrangères, la gestion de la trésorerie et le secrétariat juridique.

Au 31 décembre 2017, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 839 488 € contre 1.391.134€ l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

Informations financières sur les participations

Néant.

2.2. Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale, équipementier d'Airbus et Bombardier, a remporté, entre 2009 et 2011, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites thermo plastiques.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société continue de supporter les coûts de courbe d'apprentissage de production série dans ses résultats.

L'activité de la société est en forte croissance tirée par la montée en cadence de la production des appareils Airbus A350 et Bombardier Cseries.

Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	100 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		19 614	15 675	+25,1%
Résultat d'exploitation		-727	408	ns
Résultat net		-229	105	ns
Fonds propres		2 567	2 870	-10,6%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		- 7827	-6 043	ns
Effectif moyen (ETP)		57	45	+26,7%

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

Par le passé, la société a immobilisé des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement, totalement amortis depuis fin 2012, sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

L'année 2017 est marquée par une légère augmentation de l'activité. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	100 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		61 913	59 838	+3,5%
Résultat d'exploitation		3 147	2 896	+8,7%
Résultat net		2 858	2 503	+14,2%
Fonds propres		19 406	17 753	+9,3%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		17 990	14 015	+28,4%
Effectif moyen (ETP)		600	611	-1,8%

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

L'année 2017 est marquée par une baisse de l'activité mais un redressement de la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	46,98 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		175	274	-36,1%
Résultat d'exploitation		34	-38	ns
Résultat net		33	-38	ns
Fonds propres		159	125	+27,2%
Trésorerie nette de dette financière		1	-55	ns
Effectif moyen (ETP)		3	3	ns

Filiales étrangères

SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (ROYAUME-UNI)

Sur l'exercice l'activité est en baisse du fait de la réduction de l'activité de portage de notre partenaire local. La rentabilité est légèrement négative. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	100 %	2017 (k£) ⁽¹⁾	2017 (k£) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		6 204	9 358	-33,7%
Résultat d'exploitation		-3	4	ns
Résultat net		-27	107	ns
Fonds propres		352	380	-7,4%
Trésorerie nette de dette financière		-484	-509	ns
Effectif moyen (ETP)		23	25	-8,0%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8872, taux moyen 0,8761

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8562, taux moyen 0,8189

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

L'année 2017 est marquée par la hausse de l'activité et une rentabilité qui redevient positive au sein de cette société créée en 2009. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 100 %	2017 (k TND) ⁽¹⁾	2016 (k TND) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	3 440	1 921	+79,1%
Résultat d'exploitation	726	-274	ns
Résultat net	702	502	+39,8%
Fonds propres	738	42	X 17,6
Trésorerie nette de dette financière	455	230	+97,8%
Effectif moyen (ETP)	57	47	+21,3%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 2,9780, taux moyen 2,7695

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 2,4256, taux moyen 2,3849

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

La société a bénéficié d'un abandon de créances de 368K€ de la part de SOGECLAIR SA.

L'année 2017 est marquée par une légère baisse de l'activité. La fin des coûts de restructuration et un contrat déficitaire impactent encore la rentabilité.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 100 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	11 047	11 387	-3,0%
Résultat d'exploitation	-526	-76	ns
Résultat net	-189	523	ns
Fonds propres	6	195	-96,9%
Trésorerie nette de dette financière	-1 129	-1 818	ns
Effectif moyen (ETP)	130	130	

SOGECLAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2017 est marquée par une baisse de l'activité mais aussi de la rentabilité.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 87,95 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	5 449	5 728	-4,9%
Résultat d'exploitation	83	460	-82,0%
Résultat net	51	344	-85,2%
Fonds propres	1 512	1 461	+3,5%
Trésorerie nette de dette financière	-392	-81	ns
Effectif moyen (ETP)	79	82	-3,7%

SOGECLAIR AEROSPACE INC (CANADA)

Créée à l'été 2013, la société a acquis le groupe canadien MSB mi-novembre 2014. La société ne supporte plus que les coûts de gestion. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 100 %	2017 (k CAD) ⁽¹⁾	2016 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	0	0	ns
Résultat d'exploitation	-15	-64	ns
Résultat net	-53	-70	ns
Fonds propres	9 212	9 266	-0,6%
Trésorerie nette de dette financière	-3 594	-3 578	ns
Effectif moyen (ETP)	0	0	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 1,5039, taux moyen 1,4644

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés :
taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

MSB DESIGN INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, son activité est en hausse, les pertes diminuent mais la rentabilité est encore insuffisante. Les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2017, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 80,00 %	2017 (k CAD) ⁽¹⁾	2016 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	11 138	8 588	+29,7%
Résultat d'exploitation	-500	-1 102	ns
Résultat net	-739	-1 047	ns
Fonds propres	-235	504	ns
Trésorerie nette de dette financière	-8 435	-6 767	ns
Effectif moyen (ETP)	70	54	+29,6%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes
consolidés : taux de clôture 1,5039, taux moyen 1,4644

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes
consolidés : taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

RESSOURCES GLOBALES AERO INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, elle a connu une forte progression de son activité tirée par le soutien à l'entrée en production de nouveaux appareils. Les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2017, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 80,00 %	2017 (k CAD) ⁽¹⁾	2016 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	29 346	19 345	+51,7%
Résultat d'exploitation	4 355	2 812	+54,9%
Résultat net	2 997	2 027	+47,9%
Fonds propres	9 724	6 728	+44,5%
Trésorerie nette de dette financière	1 117	872	+28,1%
Effectif moyen (ETP)	262	199	+31,7%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes
consolidés : taux de clôture 1,5039, taux moyen 1,4644

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes
consolidés : taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

MSB AEROSPACE LLC (USA)

Cette société a été créée en 2017 pour des activités de production. Les résultats sont liés aux coûts de mise en place de l'usine de Savannah en Géorgie. Les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période 2017, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017 100,00 %	2017 (k USD) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires	71
Résultat d'exploitation	-564
Résultat net	-581
Fonds propres	-581
Trésorerie nette de dette financière	-338
Effectif moyen (ETP)	3

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes
consolidés : taux de clôture 1,1993, taux moyen 1,1293

MSB GLOBAL RESOURCES AERO CORP (USA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période 2017, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	80,00 %	2017 (k USD) ⁽¹⁾	2016 (k USD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		1 346	1 352	-0,4%
Résultat d'exploitation		-317	-202	ns
Résultat net		-382	-205	ns
Fonds propres		-632	-249	ns
Trésorerie nette de dette financière		-1 082	48	ns
Effectif moyen (ETP)		15	12	+25%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,1993, taux moyen 1,1293

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,0541, taux moyen 1,1066

Activités et résultats de la Division Véhiculier SERA INGENIERIE SAS

L'année 2017 est marquée par un rebond de l'activité et une rentabilité solide. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	80,00 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		4 019	1 660	+142,1%
Résultat d'exploitation		618	-69	ns
Résultat net		541	-67	ns
Fonds propres		2 637	2 097	+25,8%
Trésorerie nette de dette financière		793	821	-3,4%
Effectif moyen (ETP)		15	15	ns

Activités et résultats de la Division Simulation

A.V. SIMULATION SAS

Cette société créée au cours de l'année 2017 en partenariat avec le Groupe RENAULT (dont la participation est de 35%) est dédiée à la simulation du véhicule autonome. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	63,7 %	2017 (k€)
Chiffre d'Affaires		5008
Résultat d'exploitation		685
Résultat net		586
Fonds propres		7524
Trésorerie nette de dette financière		5026
Effectif moyen (ETP)		26

OKTAL SAS

Du fait de la filialisation de l'activité automobile (A.V. Simulation SAS), l'activité est en baisse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	98 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		8 055	10 687	-24,6%
Résultat d'exploitation		1 329	1 503	-11,6%
Résultat net		1 435	1 701	-15,6%
Fonds propres		6 560	6 026	+8,9%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		5 098	5 894	-13,5%
Effectif moyen (ETP)		62	72	-13,9%

(1) Hors avances conditionnées

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

Sur l'exercice, l'activité et la rentabilité sont en hausse. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2017	54,94 %	2017 (k€)	2016 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		3 473	3 361	+3,3%
Résultat d'exploitation		1 320	948	+39,2%
Résultat net		1 020	717	+42,3%
Fonds propres		4 261	3 693	+15,4%
Trésorerie nette de dette financière		3 037	3 612	-15,9%
Effectif moyen (ETP)		27	27	ns

3. Affectation du résultat

3.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 1 853 921,53 €, de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur 10 768 088,27 €
 - Bénéfice de l'exercice 1 853 921,53 €

Soit un bénéfice distribuable de 12 622 009,80 €

Affectation

- A titre de dividendes 1 798 000 €
 - Au Report à nouveau 10 824 009,80 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,62 euro. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements Sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 22/05/2018. Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 24/05/2018.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

3.2. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2014	1 450 000 €* soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2015	1 160 000 €* soit 0,40 € par action	Néant	Néant
2016	1 798 000 €* soit 0,62 € par action**	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

3.3. Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 13 009 €.

Nous vous demanderons de les approuver, ainsi que l'impôt correspondant, soit 4 336 €.

4. Le capital de la société

4.1. Composition de l'actionariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2017, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote en AGO	En droits de vote en AGE
Détenant plus de 5%	Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY	Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Madame Anne ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY	
Détenant plus de 15%			Madame Anne ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90%	Néant	Néant	
Détenant plus de 95%	Néant	Néant	

4.2. Actionariat salarié

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3. Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions en propre en cours

L'Assemblée Générale du 18 mai 2017 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 90 € soit un montant maximal global du programme de 26.100.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 50 588
Cours moyen des achats : 40,8929 €
- Nombre d'actions vendues 51 542
Cours moyen des ventes : 40,3012€

- Montant total des frais de négociation : 0 € HT*
- *Le contrat de liquidité ne contient pas de frais de transactions mais porte sur des frais autres (animation, marketing, analyse financière)

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : néant
Cours moyen des achats : néant
- Nombre d'actions vendues : néant
Cours moyen des ventes : néant
- Montant total des frais de négociation : néant

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	144 340	1 942	146 282
Valeur d'achat	712 118 €	-	712 118 €
Valeur nominale	144 340 €	1 942 €	146 282 €
Valeur de marché	6 892 235 €	92 731 €	6 984 966 €

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 5,04% du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément notamment aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la

participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait fixé à 29 000 000 euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 18 mai 2017.

5. Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente assemblée.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du document de référence 2017.

6. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

Responsabilité sociétale de l'entreprise

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Le groupe et ses dirigeants ont de nombreux engagements dans le monde économique et dans les mandats paritaires (MEDEF ; branches professionnelles ; Chambres de Commerce Territoriale et Régionale, Conseil de Prud'hommes ; URSSAF ; Pôles de Compétitivités ; Clubs d'Entreprises...).

A date aucun rapport n'a été spécifiquement rédigé et/ou audité. Par ailleurs les chapitres suivants détaillent certains aspects assimilables à la RSE.

1. Informations sociales et sociétales

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2017 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2017	2016	2015
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	1 053	1 033	1 048
Techniciens et employés	392	305	306
TOTAL	1 445	1 338	1 354

En France, les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur comptent 699 collaborateurs ; l'Île-de-France en totalise 102.

La moyenne d'âge est de 37.6 ans avec un taux de renouvellement de 6.99 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 1.37% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir un haut niveau d'expertise.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 21 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience, leur réactivité et leur compétitivité,
- pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 3.2 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2017, les rémunérations ont évolué en moyenne de l'ordre de 1.45%, toutes catégories de collaborateurs confondues.

Pour certaines filiales françaises, il existe un accord de participation qui n'a pas dégagé de participation brute sur l'exercice 2017.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

Concernant certaines sociétés du groupe disposant d'ateliers, conformément à la Réglementation, un document unique est établi et mis à jour annuellement recensant les moyens et actions à mettre en œuvre liés à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

L'ensemble des activités du Groupe MSB se réalise dans le respect du Règlement sur la santé et sécurité (RSST) ainsi que sur les normes de l'association canadienne de normalisation (CSA).

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2017, un montant de 327 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 1 % de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs.

1.8. Égalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Entreprises Adaptées...). La société veille à équilibrer la participation des salariés femmes ou hommes dans leur vie familiale et dans leur activité professionnelle.

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes a été signé le 5 avril 2017 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS. Il fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

1.9. Rapport de situation professionnelle comparée hommes/femmes (intégré dans la BDES)

Un rapport de situation comparée a été établi en 2017 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS.

Celui-ci permet d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT). Son contenu est désormais intégré au chapitre 3 de la Base de Données Economiques et Sociales intitulé « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise ».

Il intègre également le suivi annuel de l'accord collectif sur l'égalité professionnelle couvrant quatre domaines : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Les membres du Comité d'Entreprise concerné ont émis un avis favorable sur ce rapport.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

Le budget 2017 des œuvres sociales pour les filiales ayant un comité d'entreprise a représenté environ 346.6 k€.

1.11. Règlement Général sur la Protection des Données

Le groupe SOGECLAIR met en place une politique d'entreprise en matière de protection des données personnelles et les place au rang des préoccupations éthiques du groupe.

La démarche de conformité au RGPD sur plusieurs domaines est entreprise de manière active afin d'être en accord avec la directive européenne 95/96.

La cartographie des traitements des données personnelles ainsi que leur limitation aux données strictement nécessaires est en cours de réalisation.

La traçabilité, la sécurisation et l'accessibilité des données pour les titulaires est assurée par des procédures et leur contrôle.

Une démarche de BCR est en cours afin de définir la politique du groupe en matière de transfert des données personnelles à l'intérieur des différentes entités tant dans l'Union Européenne qu'à l'internationale.

2. Informations environnementales

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés SOGECLAIR Aerospace du groupe ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et les directives REACH et ROHS sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, les sociétés assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Le bilan GES (gaz à Effet de Serre) réalisé au niveau de la France fait état d'une réduction du volume de gaz à effet de serre émis par rapport au précédent bilan (à isopérimètre) démontrant l'efficacité des actions engagées.

Pour l'ensemble des entreprises, les actions engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire, ont conduit à une diminution de ces consommations.

Pour rappel, le « green IT » est devenu pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance ont été déployés pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, compte tenu de son activité, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non isolées

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

La direction Qualité est aussi en charge des questions environnementales et notamment de la sensibilisation des salariés.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celle-ci

Néant

ANNEXE 2

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables réalisées au cours du dernier exercice

Nom et prénom	
Qualité	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	NÉANT
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des résultats sur les cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en milliers d'euros)	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	2 900 000	2 900 000 ⁽¹⁾	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	5 078 400	5 009 570	5 263 037	5 238 427	5 257 179
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 131 581	3 249 135	4 121 586	1 870 340	1 944 879
Impôts sur les bénéfices	406 650	300 521	(115 867)	(12 986)	(209 520)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 571 451	2 814 704	4 073 996	1 752 225	1 853 922
Résultat distribué	1 450 000	1 450 000	1 160 000	1 798 000	1 798 000 ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,28	1,02	1,46	0,65	0,74
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,23	0,97	1,40	0,60	0,64
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,50	0,40	0,62	0,62 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	17	18	19	17	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 647 669	1 463 127	1 271 591	1 534 083	1 226 004
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	644 622	669 146	556 080	762 005	584 290

(1) division par 4 de la valeur nominale de l'action au 1er juillet 2013

(2) projet

ANNEXE 4

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018. L'avis préalable a été publié au BALO du 11 avril 2018.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2018

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 145 799 représentant 5,03% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI :	1 459
Opérations de croissance externe :	144 340
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	néant
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 17 mai 2018

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 290.000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 145 799 (soit 5,03% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 144 201 actions (soit 4,97% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 100 euros par action

Montant maximum de l'opération : 29 000 000 euros

Modalités des rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 18 mai 2017 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018, soit jusqu'au 16 novembre 2019.

27.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce modifiées par l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint au rapport de gestion :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social,
- des modalités d'exercice de la direction générale,
- des conventions réglementées et des conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une filiale de la société,
- des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux,
- des engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport est préparé par le Conseil d'administration en collaboration avec la responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel. Il a été adopté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018 et transmis aux commissaires aux comptes.

Code de gouvernement d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016, disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence. Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code de gouvernement d'entreprise.

Toutefois, la disposition suivante de ce Code a été écartée : R10 du Code Middlednext qui recommande que la répartition des jetons de présence prenne en compte pour partie l'assiduité des administrateurs.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil est composé de cinq membres :

- Monsieur Gérard Blanc, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Madame Chantal Boucher, nommée en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Alain Ribet, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- Madame Aurélie Picart, nommée en 2016 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Philippe Robardey, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'échéance des mandats des administrateurs est échelonnée dans le temps conformément à la R9 du Code Middlednext.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend également trois censeurs :

- Monsieur Jacques Riba, dont le mandat de censeur a été renouvelé par le Conseil d'administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée générale 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Michel Grindes nommé en 2014, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Henri-Paul Brochet qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2017, à effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017. Il a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration à effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, est également directeur général de la société en tant que mandataire social.

Madame Huguette Robardey, ancien administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent au paragraphe 1.1.2 ci-après.

Le tableau ci-après fait apparaître les changements intervenus dans la composition du conseil en 2017 :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet
Monsieur Henri-Paul Brochet	D'administrateur à censeur	18/05/2017
Monsieur Alberto Fernandez	Démission	20/11/2017

Trois administrateurs, Madame Chantal Boucher, Madame Aurélie Picart et Monsieur Gérard Blanc, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence dont les critères sont rappelés dans le tableau ci-après.

Critères d'indépendance	Mme Boucher	Mme Picart	M. Blanc
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf. paragraphe 1.1.8 du présent document).

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle, comprend 2 femmes sur les 5 membres du conseil, respectant ainsi l'écart de deux entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe.

1.1.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général, Administrateur

Mandats et fonctions en cours

Au sein du groupe :

Président de Sogclair Aerospace Limited
 Président de Sera Ingénierie SAS
 Président d'Oktal SAS
 Président du Conseil d'Administration d'A.V. SIMULATION
 Président de Sogclair Aerospace Inc.
 Président de ALCA Gestion Inc.
 Co-gérant de Sogclair Aerospace SARL
 Co-gérant de Sogclair Aerospace Maroc SARL
 Co-gérant de Checkaero SARL
 Administrateur de RAIN SA
 Administrateur de Sogclair Aerospace SA
 Administrateur de S2E Consulting SAS
 Administrateur de GMS Inc.
 Administrateur de MSB Design Inc.
 Administrateur de Ressources Globales Aéro Inc.
 Membre du Comité de Direction d'Aviacomp SAS
 Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS

Hors groupe :

Administrateur de l'IRDI
 Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
 1^{er} Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie
 Président - Administrateur du Conseil d'Administration - de l'EESC Toulouse Business School
 Membre du Conseil de Surveillance de l'Aéroport de Toulouse Blagnac SA
 1^{er} vice-Président - Membre du Conseil d'Administration - de SEM So
 Toulouse Agence d'attractivité

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :

Administrateur de Checkaero BV

Hors groupe :

Président du MEDEF de Haute Garonne
 Président puis Co-Président avec la fusion des régions du MEDEF Occitanie
 Membre du Conseil Exécutif du Medef

Monsieur Gérard BLANC, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :
Président du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :
Président de Maignac Gestion SAS
Administrateur de Valeo (société cotée)

Madame Chantal BOUCHER, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Président du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
Directeur des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris
Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place – Banque de France – siège à Paris

Monsieur Alberto FERNANDEZ, Administrateur jusqu'au 20/11/2017**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :
Membre du Comité Stratégie d'Asco
Président Jefe Jeronimo SL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
Administrateur d'Aries Industrial y Naval

Monsieur Alain RIBET, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS
Président de SE2 Consulting SAS

Hors groupe :
Administrateur de Formidias
Membre du conseil de surveillance de Sémidias

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :
Directeur Expert de Sogclair Aerospace SAS

Madame Aurélie PICART, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Néant

Hors groupe :
Vice-Présidente du pôle Cancer-Bio-Santé
Administrateur suppléant du pôle Aerospace Valley
Membre du Conseil d'Ecole des Mines d'Alès

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Monsieur Henri-Paul BROCHET, Censeur (administrateur jusqu'au 17/05/2017)****Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :
Administrateur suppléant d'Aerospace Valley
Président d'Aliage
Président du Cancéropole Grand Sud-Ouest
Membre du Conseil de surveillance d'Actia Group (société cotée)
Président de la société HBIC
Gérant de la société TAS (Toulouse Air Spares) et de la holding MBBCS

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Monsieur Jacques RIBA, Censeur (administrateur jusqu'au 27 mai 2011)

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Au sein du groupe : Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR	Hors groupe : Administrateur de Courtois SA (société cotée)
Hors groupe : Gérant de Pagestri SARL Gérant de Jarí Conseil SARL	

Monsieur Michel GRINDES, Censeur (administrateur jusqu'au 16 mai 2014)

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
Au sein du groupe : Néant	Hors groupe : Néant

1.1.3 Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

1.1.4 Les conventions réglementées

Nous vous précisons que les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé. Ces conventions sont les suivantes:

- Un abandon de créances de 367 691 euros consenti par SOGECLAIR SA au profit de sa filiale SOGECLAIR AEROSPACE Gmbh afin de permettre la poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.
- Un abandon de créances de 918 892,50 euros consenti par SOGECLAIR SA au profit de sa filiale AVIACOMP SAS afin de permettre la poursuite des activités commerciales du Groupe.

Nous vous demanderons de les approuver.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial présentant ces conventions et qui figure au paragraphe 20.4.1 du document de référence.

1.1.5 Délégations en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Utilisation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	18/05/2017	17/07/2019	1000 K€	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	18/05/2017	17/07/2019	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS offre au public	18/05/2017	17/07/2019	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée à l'article L.411-2 (II) du Code monétaire et financier	18/05/2017	17/07/2019	1000 K€ ^{(2) (1)}	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	18/05/2017	17/07/2019	10 % du capital ⁽¹⁾ au jour de l'assemblée générale ⁽¹⁾	-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire	18/05/2017	17/07/2019	NA	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	18/05/2017	17/07/2019	3 % du capital au jour de l'émission	-	-

(1) Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 1.000.000 € (concernant les augmentations de capital).

(2) Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sera limité à 20% du capital par an.

1.1.6. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique les informations ou documents nécessaires disponibles préalablement. Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué les informations et documents complémentaires disponibles qu'il désirait recevoir.

1.1.7 La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit. Les réunions en 2017 se sont tenues au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (4 réunions en 2017).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs. Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2017. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Le taux moyen de présence des administrateurs et des censeurs a été de 89%. Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général. Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes, convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle, y participent effectivement.

1.1.8 Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer. En matière de prévention des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que : « Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au conseil d'administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés et de respecter ses obligations légales et réglementaires, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au conseil d'administration dès

qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.. »

Le règlement intérieur prévoit en outre que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
 - et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.
- Ainsi, selon le cas, il devra :
- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'administration de cette absence de transmission.

Le conseil d'administration procède annuellement à une revue des conflits d'intérêts connus. »

Le règlement a été mis à jour le 17 mars 2017 au regard notamment des évolutions consécutives à la réforme abus de marché et à la réforme de l'audit. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogclair.com).

1.1.9 Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2017, le Conseil d'Administration a débattu notamment sur les sujets ci-dessous : l'arrêté des comptes annuels et semestriels ; l'examen des budgets de l'exercice 2018 et des tendances 2019 ; les enjeux stratégiques de la société discutés et débattus à chaque réunion ; l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre ; les cautions et avals ; la composition et la rémunération du Comité de direction ; le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure ; les projets innovants développés ou en cours de développement ; les relations avec les tiers ; la situation des mandats des administrateurs.

1.1.10 Evaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middlednext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation annuelle du Conseil, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux, (iii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iv) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2017, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration s'est estimé satisfait de son mode de fonctionnement.

1.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

1.2.1. Le Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions des articles L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupert Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes. Le conseil réuni sous forme de comité d'audit comprend plusieurs membres indépendants et compétents en matière financière et comptable. Il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit, étant présidé qu'il ne préside pas les réunions.

Le Comité d'audit se réunit au minimum deux fois par an.

1.2.2 Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est composé de 3 personnes : Madame Chantal Boucher (Président - administrateur membre indépendant), Monsieur Henri-Paul Brochet (censeur) et Monsieur Jacques Riba (censeur).

Les missions de ce comité consistent notamment à faire des propositions concernant la rémunération fixe et variable du Président Directeur Général et l'orientation de la politique salariale du groupe. Le comité soumet ses propositions au Conseil qui seul décide. Il analyse également une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100% en 2017.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middlednext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée. Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Cependant, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil, toute opération significative ou se situant hors de la stratégie annoncée doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

3. Rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

L'assemblée générale du 18 mai 2017 a décidé de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à une enveloppe fixe pour l'année d'un montant brut de 135 000 euros jusqu'à nouvelle décision.

La répartition des jetons de présence au sein du Conseil d'administration se fait de manière égalitaire en coût complet pour l'entreprise entre chacun des administrateurs.

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext de septembre 2016. La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2017 correspond à celle due au titre de l'exercice 2016. Lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté de nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe Robardey, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs a été arrêté par le conseil de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il est rappelé que Monsieur Philippe Robardey bénéficie d'un engagement au termes duquel lui sera versée, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

3.3. Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

M. Philippe Robardey	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	617 558	598 011
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	617 558	598 011

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

M. Philippe Robardey	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération brute fixe	215 200	215 200	215 200	215 200
- Rémunération variable annuelle*	389 458	364 911	364 911	175 208
- Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	12 900	17 900	17 900	12 714
- Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	617 558	598 011	598 011	403 122

*La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2017 correspond à l'exercice 2016.

Il est précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2017 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale du 17 mai 2018 des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé et en raison de son mandat à Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et par les censeurs (en €)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2017	Montants versés en 2016
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations	-	-
Mme Chantal Boucher		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet (censeur depuis le 18 mai 2017)		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez (administrateur jusqu'au 20 novembre 2017)		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations ⁽¹⁾	15 000	20 000
M. Michel Grindes (censeur)		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations	-	-
M. Jacques Riba (censeur)		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	13 900	8 714
Autres rémunérations brutes	-	-
Mme Martine Robardey		
Jetons de présence	-	8 714
Autres rémunérations	-	-
Mme Aurelie PICART		
Jetons de présence	13 900	-
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	126 200	89 712

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 15.000 euros en 2017 (au titre de la convention mentionnée au paragraphe 16.2.1 du document de référence)

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
			Néant			

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

Tableaux 6 et 7

Actions de performance attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						
Actions de performance attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice		Conditions d'acquisition		
Néant						

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
Néant	

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Néant				

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	
INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	
Néant	

Tableau 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de dernier renouvellement : 17 mai 2013 Date de fin de mandat : AG 2019		X		X	X ⁽¹⁾			X

(1) Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec ou de départ volontaire, une indemnité de

24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

3.4. Rémunération des mandataires sociaux soumis aux actionnaires dans le cadre du say on pay (ex ante et ex post)

3.4.1 Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général (6ème résolution soumise à l'AG 2018)

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations s'est appuyé sur les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016 (R13).

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général

Ces principes et critères fixés par le Conseil, sur recommandations du comité des rémunérations sont les suivants :

■ **Rémunération fixe** : le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe dont le montant est déterminé en fonction du niveau des responsabilités, de l'ancienneté et des pratiques des autres sociétés. A ce fixe s'ajoute une prime d'expatriation calculée en fonction du nombre de jours de présence à l'étranger.

■ **Rémunération variable annuelle** :

La rémunération variable annuelle est déterminée par rapport à l'atteinte de critères quantitatifs calculés sur la base du budget annuel permettant de déterminer arithmétiquement une rémunération variable sur objectifs quantitatifs plafonnée à 165% de la rémunération fixe.

Cette partie variable de la rémunération retient pour critères financiers le cash opérationnel, le résultat opérationnel courant et les prises de commandes.

Cette rémunération variable est complétée d'une deuxième part fondée sur des critères qualitatifs. Cette deuxième part est plafonnée à 50% de la rémunération fixe. Elle est déterminée à la discrétion du conseil sur la base de critères prédéterminés et non rendus publics pour des questions de confidentialité.

Les objectifs quantitatifs ont vocation à être pérennes. Les objectifs qualitatifs sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre pour tenir compte des priorités et besoins identifiés par le conseil d'administration.

■ **Jetons de présence** : Le Président directeur général bénéficie de jetons de présence.

■ **Rémunération exceptionnelle** : Le Conseil d'administration peut décider sur proposition du comité des rémunérations d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président directeur général au regard de circonstances très particulières. L'attribution de ce type de

rémunération doit pouvoir être justifiée par un événement tel que le succès d'une opération majeure pour la société, l'ampleur d'une sur-performance etc. qui ne pouvaient pas être prévisibles au moment où le conseil a fixé les critères de la part variable pour l'année pendant laquelle cet événement a été constaté.

Le versement des éléments de rémunération variable et le cas échéant exceptionnel attribués au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Président directeur général versés ou attribués au titre dudit exercice.

2/ Engagements à l'égard du Président directeur général sur le fondement de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.

- Indemnités de départ : Le Conseil d'administration du 15 mars 2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

- Engagement de non concurrence : Néant

- Retraite : Le Président Directeur Général bénéficie, comme tous les salariés de l'entreprise Sogclair SA, d'un régime de retraite à cotisations définies. Monsieur Philippe ROBARDEY bénéficie, comme tous les cadres dirigeants de l'entreprise, d'un régime dont la cotisation est de 5%.

3. Convention(s) entre la Société ou une filiale et le Président directeur général.

■ **Contrat de travail** : Néant

Les principes et critères ci-dessus présentés seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 17 mai 2018 dans sa 6ème résolution à caractère ordinaire.

3.4.2 Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général (7ème résolution soumise à l'AG du 17 mai 2018)

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur à Monsieur Philippe ROBARDEY en raison de son mandat de Président Directeur Général déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'assemblée générale du 18 mai 2017 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos à Monsieur Philippe ROBARDEY	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	215 200 € (montant versé)	
Rémunération variable annuelle	389 458 € (montant à verser après approbation de l'assemblée générale)	Critères quantitatifs (assis sur le budget annuel) : - Cash opérationnel - Résultat opérationnel courant - Prise de commandes Critères qualitatifs : Constatés par le conseil sur la base de critères prédéterminés
Rémunération exceptionnelle	Néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017
Jetons de présence	12 900 € (montant versé)	
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Aucun montant soumis au vote	<p>Le conseil d'administration du 15 mars 2013 a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.</p> <p>Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.</p> <p>Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie, comme tous les salariés de l'entreprise Sogclair SA, d'un régime de retraite à cotisations définies. Monsieur Philippe ROBARDEY bénéficie, comme tous les cadres dirigeants de l'entreprise, d'un régime dont la cotisation est de 5%.</p>

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital (tenant compte des participations dont la société a connaissance suite à des déclarations de franchissements de seuils) est définie au paragraphe 4.1 du présent rapport et au paragraphe 18.3 du document de référence.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 23 décembre 2013 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 20% des actions et droits de vote y attachés. (Cf paragraphe 18.4 du document de référence). A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres restrictions, statutaire ou conventionnelle, au transfert d'actions.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts et ne font pas l'objet de restriction statutaire. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction conventionnelle à l'exercice des droits de vote.

Aucune convention visée à l'article L. 233-11 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance de la société.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans (s'appliquant au 1/3 des administrateurs et au Président) prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant au paragraphe 1.1.5 du présent rapport. Par ailleurs, les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au chapitre 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement AIRBUS E2S preferred supplier for engineering services et certains emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 3.4. du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

27.2. Rapport financier annuel

27.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent au chapitre 20.3.3, du présent document de référence.

27.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent au chapitre 20.3.1 du présent document de référence.

27.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes

- Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphes 1 et 2 du présent document de référence.

■ Indicateurs clés de nature financière de la société et du groupe

- Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 2 du présent document de référence.

■ Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe

- Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 1.6 du présent document de référence.

■ Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe

- Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 1.7 du présent document de référence.

■ Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe

- Ces informations figurent au chapitre 26, Annexe 1 du présent document de référence.

■ Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

- Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 4.3 du présent document de référence.

■ Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

- Ces informations figurent au chapitre 1 du présent document de référence.

27.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4 du présent document de référence.

27.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ces informations figurent au chapitre 26 en annexe 4 du présent document de référence.

